



## PROCES-VERBAL

### DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 février 2021

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
<b>TOULOUSE METROPOLE</b>			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
<b>SICOVAL</b>			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
<b>SITPRT</b>			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
<b>MURETAIN AGGLO</b>			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

**M. LE PRESIDENT** : Le caractère public de cette séance est respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tisséo Collectivités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>.

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

**APPEL FAIT PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :**

ANDRÉ Gérard  
BRIAND Sacha  
CARLES Joseph  
CARNEIRO Grégoire  
CHOLLET François  
FAURE Dominique  
GRASS Francis  
LATTES Jean-Michel  
MOUDENC Jean-Luc  
PERRIN Philippe  
PORTARRIEU Jean-François  
TERRAIL-NOVES Vincent  
TRAUTMANN Pierre  
TRAVAL-MICHELET Karine  
LUBAC Christophe  
SANGAY Dominique  
BACOU Denis  
MARTIN Yannick  
SUAUD Thierry  
TERRISSE Jean-Marc

MONSIEUR LE PRESIDENT CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT ET OUVRE DONC LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9H10.

**PROPOS PRELIMINAIRES****M. LE PRESIDENT :**

Nous allons commencer cette séance par les habituels propos liminaires, et je vais vous présenter un certain nombre de points en commençant par l'annulation du PDU. Nous avons entendu beaucoup de choses ces dernières semaines, et je voudrais vous donner quelques indications par rapport à ce dispositif.

Nous avons pu constater que les définitions du PDU dans les médias, portées parfois par des élus, sont très variables.

Le PDU détermine les principes généraux qui régissent l'organisation du transport des personnes et des marchandises. Il traite aussi de la circulation et du stationnement et il ne porte pas en soi de décision sur les projets. Nous ne sommes pas sur un document qui autorise tel ou tel projet, car ces projets ont leur autonomie juridique. Par contre, le point essentiel dans le PDU réside dans la coordination qu'il permet entre ces projets.

Par jugement du 22 janvier 2021, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé la délibération du 7 février 2018 approuvant le Projet Mobilités 2020-2025-2030. Là aussi, nous avons entendu beaucoup de choses. Marc PERE a dit que Tisséo était insincère en faisant référence à la décision du Tribunal Administratif et M. LE TEXIER, a indiqué récemment en conseil que le juge n'avait pas traité le fond, etc...

Il y a deux choses dans une décision du Tribunal Administratif : la décision elle-même, mais juste avant la décision, il y a quelque chose de très important : c'est la séance publique avec le rapporteur public : séance publique qui se déroule, comme son nom l'indique, en présence des parties, mais également des journalistes ; dont deux journalistes ce jour là, en présence également du public, des gens étaient là pour écouter.

M. le président souhaite lire le verbatim du rapporteur public.

Que dit le rapporteur public en conclusion de son intervention ?

« En conclusion, seul nous paraît de nature à affecter la régularité du PDU le moyen tiré de l'insuffisance du rapport environnemental, compte tenu de l'absence de présentation de solution de substitution et éventuellement de l'insuffisance du dispositif de suivi. Nous regrettons d'avoir à proposer une annulation pour ces motifs de pure forme alors qu'il aurait pu y être remédié. L'élaboration du PDU a représenté un travail important pour l'ensemble des acteurs et le document ne semble pas entaché de défauts majeurs sur le fond. »

Verbatim du rapporteur public au tribunal administratif.

Si nous reprenons l'essentiel du verbatim de la séance, on s'aperçoit que tous les points de fond ont été évoqués. Ils n'ont pas été occultés. Les deux éléments qui avaient relayés dans un communiqué de presse préalable par l'association Deux Pieds Deux Roues, ont été écartés. Le premier portait sur le niveau d'aide financière d'au moins 25 millions d'euros et le deuxième portait sur la manière d'évaluer les gaz à effet de serre et le bilan environnemental. Ces deux éléments ont été traités comme tous les éléments de fond, au cours de la séance publique.

Ce sont uniquement deux éléments de forme qui ont été retenus. Comme en droit administratif, la forme emporte le fond par rapport à la procédure elle-même, le juge a tout fait naturellement limité sa décision à ces deux éléments.

Le premier élément est en soi assez discutable : nous n'avions peut être pas assez développé le rôle de l'observatoire du PDU pour le suivi du dispositif. Ce n'était pas l'essentiel. L'essentiel porte sur un élément d'une directive européenne avec la notion dite de substitution raisonnable.

La notion de substitution raisonnable est un élément de la directive environnementale de 2001, repris par l'ensemble des pays membres avec un défaut majeur qui a été relevé par la Commission : cette notion de substitution raisonnable n'a pas été définie dans la directive et n'a pas été définie non plus dans les pays qui ont repris cette directive. Nous sommes donc sur une notion ouverte en interprétation et de fait, la commission de l'Union Européenne a dressé un bilan en 2017 de l'application de cette directive, en soulignant le fait que cette directive connaissait une bonne application avec une réserve toutefois (ce bilan est public, vous le trouverez sur les documents de l'Union Européenne) sur la notion de substitution raisonnable. Pourquoi ? Dans la directive, cette notion porte sur deux choses : d'une part sur des projets, comme la troisième ligne de métro, le téléphérique, et d'autre part sur des plans programme. La commission de l'Union Européenne considère qu'il n'est pas facile de mettre en place une substitution raisonnable à un plan programme qui par nature est polymorphe. Autrement dit, si nous voulons répondre strictement à cette notion de substitution raisonnable, il faut peut être faire un second PDU. Mais en soi, un seul projet ne peut pas être une substitution raisonnable à notre propre PDU. Ce sont des notions très techniques. Nous sommes sur du droit pur.

Sur l'application de notion de substitution raisonnable, nous sommes aujourd'hui sur une application dispersée au niveau des Etats. Certaines choses sont retenues par certaines juridictions qui ne le sont pas, par d'autres, car il n'y a pas d'unification jurisprudentielle sur la question. De fait, certains juges retiennent, comme substitution raisonnable, le PDU précédent avec un scénario au fil de l'eau qui permet de comparer le PDU ancien avec le PDU qui le remplace. Nous avons là une vraie traduction de la réalité avec les effets de cette comparaison, produits ou pas produits, de l'un et de l'autre. Voilà quelques éléments sur ce dispositif. Nous aurons l'occasion d'en discuter au niveau des propos liminaires

Sur quoi porte notre décision de faire appel ? Sur cette notion de substitution raisonnable car nous pensons que notre interprétation a du sens et qu'il peut-être un peu excessif de considérer qu'un simple projet peut être introduit dans notre rapport environnemental comme une substitution raisonnable, alors que par nature il n'est pas comparable à l'amplitude d'un plan de déplacements urbains.

Nous avons donc interjeté l'appel après avoir présenté, lors du séminaire financier en Bureau, cette décision d'avancer.

Monsieur le Président rappelle toute l'importance du projet Mobilités. En ce qui le concerne, il a participé à 80 réunions publiques pendant trois ans. C'est un projet qui a largement été partagé avec un niveau de réaction du public, très supérieur à ce l'on peut trouver dans d'autres situations.

En lien direct avec des décisions du Comité Syndical aujourd'hui, M. le président souhaite mettre en évidence les points suivants :

### I- La 3<sup>ème</sup> ligne de métro...

Nous allons vous proposer d'approuver Le pacte urbain M3-LAE-CLB. C'est un document fondamental dont l'ambition est de mieux articuler urbanisme et mobilités. C'est quelque chose qui est dans les bases du dispositif. Un document sur le pacte urbain vous a été distribué. C'est un travail qui a pour but de définir un projet de territoire à long terme pour les vingt prochaines années. Après 18 mois de co-construction avec l'ensemble des partenaires, le pacte urbain a reçu un avis favorable du SMEAT en date du 21 janvier 2021.

Il permet notamment de répondre aux recommandations de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Nous vous proposerons lors de ce CS d'approuver ce pacte urbain.

- **Les œuvres d'art**

Dans la continuité de la politique menée sur les lignes A et B, puis sur le parcours du tramway, 20 artistes ont été sélectionnés pour définir et créer des œuvres d'art pour la 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Deux œuvres d'art sont en suspens, car le jury a considéré que les propositions n'étaient pas à la hauteur de ce que l'on attendait.

Pour mémoire, nous avons 48 œuvres dans le dispositif toulousain. C'est la plus grande galerie d'art du monde et avec cette délibération, nous allons passer à 70 œuvres d'art au total quand tout sera terminé. Il y a eu des participants tout à fait intéressants. Ceux qui étaient présents lors de ces réunions ont pu le mesurer.

### II- La poursuite du développement de l'offre

Le réseau Tisséo n'est pas unique constitué dispositifs lourds, comme le métro, le tramway et le téléphérique. La croissance de notre offre dépend aussi très largement d'autres outils, comme le bus linéo en particulier.

En 2021 il est prévu, en complément des multiples adaptations du réseau complémentaire, la mise en service de Téléo, de la Ceinture Sud et de son réseau associé, et nous allons poursuivre, par rapport à ce dispositif, par des dévoiements de réseaux qui impacteront nos lignes dès cette année, sur Bonnefoy par exemple... Un réseau donc qui se développe.

M. le président souhaite revenir sur l'année 2019, dernière année où nous avons pu mesurer la progression du réseau. En 2019, il n'y avait pas de métro nouveau, pas de nouveau tramway. Téléo n'est pas encore en service, et pourtant, nous sommes le réseau de France qui a le plus progressé, de l'ordre de 6 à 7 %. Tisséo a d'ailleurs été le lauréat du prix de Ville Rails Transports dû à cela. Cela signifie que tout le travail entrepris depuis des années sur le réseau linéo en particulier, tout le travail que nous allons faire sur la Ceinture Sud sur les lignes emploi, sur les lignes express, est un levier très important de progression du réseau.

Notre réseau progresse.

### III- Les partenariats

- Avec la Maison du Vélo Toulouse Occitanie dans le cadre des plans de mobilité employeur pour un montant de 120 000€ sur 3 ans pour promouvoir l'usage régulier de la bicyclette et sa participation active à la transition énergétique.
- Avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de Toulouse (AUAT) : il est proposé une convention triennale 2021-2023 avec une subvention annuelle de 550 000€.

### IV- La poursuite des investissements et les finances

Le montant total des investissements qui seront engagés par Tisséo Collectivités en lien avec les délibérations de ce comité syndical représente une enveloppe de près de 5,7 millions d'euros, avec en particulier, l'approbation du programme de rénovation du Système d'Aide à l'Exploitation, déployé sur l'ensemble des bus et des rames de tramway, pour un montant de 8,9 M€.

- **Le Débat d'Orientation Budgétaires**

Un séminaire financier s'est tenu il y a quelques jours et nous avons quelques éléments à utiliser tirés de ce séminaire financier.

- **L'appel à projet TCSP et PEM**

Tisséo Collectivités va déposer plusieurs candidatures dans le cadre de l'appel à projets national « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ».

4 opérations de Tisséo vont faire l'objet d'un dépôt au titre de cet appel à projet : c'est très important car il y a des fonds Etat tout à fait intéressants :

- La 3ème ligne de métro,
- Les projets Ligne Express de Muret, Extension du P+R de Basso Cambo, ainsi que le projet Linéo 12 en cours de définition.

Ces dossiers devraient être déposés d'ici le mois d'avril.

Voici quelques propos liminaires sur l'actualité, mais également sur l'ordre du jour de notre conseil syndical.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

## **INTERVENTIONS :**

**M. LUBAC :** remercie le président pour ces propos préliminaires et part d'un constat simple : le PDU est annulé. Le président a évoqué différentes polémiques et interventions d'élus du conseil métropolitain. Ce n'est pas l'objet du conseil syndical de Tisséo-Collectivités. L'objet entre les partenaires des différentes collectivités réunis autour de cette table consiste à se poser différentes questions.

La première question posée par le SICOVAL est celle de la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Quel que soit la raison de l'annulation de ce PDU, le constat est le suivant : le PDU est annulé. L'inquiétude du SICOVAL repose sur l'instabilité juridique que cette situation peut causer sur les projets que nous avons en commun et dont nous avons défini ou revu certaines priorités. L'annulation du PDU va-t-elle, dans l'avenir, avoir des implications importantes dans les développements de projets, notamment la connexion ligne B pour le territoire du SICOVAL, et au-delà de cela, des autres projets sur le territoire : le réseau de train express, le développement des linéo, etc... ?

Par ailleurs, le SICOVAL estime qu'il faut savoir approfondir les réflexions avec ses partenaires : Toulouse Métropole, Le Muretain, le SITPRT, mais également la Région et le Département. La question d'un réseau de trains express régionaux sur la région toulousaine, qui a fait débat lors de la révision du PDU, devrait être approfondie de manière plus forte par Tisséo, avec ses partenaires.

On regarde et on participe à ces éléments de réflexion avec l'association « Rallumons l'Etoile » Personne n'a le monopole d'une idée de développement du projet, de sa méthodologie. Par contre, les collectivités territoriales feraient une erreur si elles ne s'en emparaient pas fortement. Il y a une volonté de faire, mais l'annulation de ce PDU va nous y amener plus rapidement et permettra certainement d'approfondir ce sujet sur l'ensemble du territoire. Pourquoi ? Les projets que nous développons sont des projets d'infrastructures lourds et importants qui répondent très fortement à une demande de mobilité de l'agglomération toulousaine, mais il y a également la mobilité qui vient de l'extérieur de l'agglomération toulousaine. Cette question du RER est une réponse, peut-être pas la seule. Il ne faudrait pas croire qu'il n'y aurait qu'une seule réponse. Le PDU polymorphe, c'est aussi cela : permettre d'étudier d'autres solutions.

Nous espérons pouvoir, malgré cette instabilité juridique, faire en sorte que nos projets puissent se dérouler dans de bonnes conditions dans les années à venir.

**M. CARNEIRO :** Nous sommes en difficulté, face à cette annulation de première instance. Ce n'est qu'une difficulté passagère. Il y a encore des choses à dire là-dessus et personne ne peut préjuger de ce qui pourra être confirmé ou infirmé. L'explication qui a été donnée par le Président tout à l'heure, est la suivante : des motifs de forme seraient la cause de cette annulation. S'agissant de l'imprécision de la solution alternative lorsqu'il y a une structure importante à mettre en place, instaurer une solution alternative signifie deux modalités très importantes, et dans le principe c'est aberrant. On ne peut pas imaginer de présenter un PDU avec un projet bis à chaque fois. C'est trop lourd et c'est irréaliste. Il est vrai que nous sommes interpellés. Il faut continuer à travailler avec espoir et sérénité. Il y aura une jurisprudence là-dessus. Des choses vont évoluer. Ce sont des textes européens, difficiles à interpréter.

M. Carneiro déclare avoir découvert avec beaucoup de plaisir ce document relatif au pacte urbain. La page 7 de ce document révèle une mise en œuvre de la consistance de transport en commun grâce à la troisième ligne de métro pour les quatre secteurs suivants : nord-ouest, nord, secteur patrimonial de Raynal à l'Ormeau et sud-est. Il constate que la desserte du secteur nord-ouest comprenant Colomiers, Blagnac, la zone aéroportuaire, est consistante.

(suite propos M. Carneiro) Le secteur patrimonial de Raynal à l'Ormeau, regroupant l'hypercentre, les faubourgs et le projet Grand Matabiau Quai d'Oc est également consistant. Le secteur sud-est autour des secteurs économiques de Montaudran, Labège Innopole, Enova et Parc Technologique du Canal et leurs franges est très consistant.

Que voit-on pour le nord ? Sept Deniers à Toulouse Lautrec avec des faubourg en évolution. C'est extrêmement faible et cela traduit bien effectivement la réalité du secteur nord. Nous en avons parlé ici à plusieurs reprises . Il y a une sorte de sinistrose du secteur nord, d'autant plus que le boulevard urbain nord, qui a été mal conçu avant 2014 en matière de l'analyse de l'autorisation environnementale, est annulé. Il faut passer à autre chose.

M. Carneiro souhaite appeler l'attention de tous ses collègues sur cette évidence très bien traduite qui démontre véritablement les besoins du secteur nord, qui sont en train de croître avec des apports de populations situés entre 2,5 et 3 % par an. C'est énorme. Il faut rester attentif à tout ce qui pourra être fait, malgré l'insuffisance d'infrastructures qui pourraient effectivement porter des moyens de transport lourds dans le secteur nord.

M. Carneiro est très satisfait que ce document, à l'évidence, ne souligne pas de revendication. C'est un constat qui est fait y compris dans les documents officiels de Tisséo.

**M. TERRISSE** précise qu'il n'était pas présent au moment des débats et de la préparation de ce PDU. Il faut prendre acte de cette annulation et prendre acte également des profonds changements qui sont intervenus depuis cette période. En premier lieu, le COVID a considérablement modifié les conditions socio-économiques de la grande agglomération toulousaine et autour. Il va avoir un impact important qui n'a pas été étudié à cette époque. La ZFE ensuite, considérée comme un élément très important.

On peut se demander si cette annulation du PDU ne peut pas être l'opportunité de remettre les questions sur la table. Vous connaissez les craintes du Muretain Agglo d'un déséquilibre, du fait du poids énorme du projet de la troisième ligne de métro. Effectivement, il y a le projet de RER qui est un projet très important, la nécessité de discuter avec d'autres partenaires .

Nous avons peut-être aujourd'hui une opportunité de reprendre un schéma global et éventuellement de rééquilibrer ou de repenser les territoires extérieurs, le nord par exemple ou le sud pour nous ou le SICOVAL. Merci.

**M. PERRIN** souhaite engager une réflexion sur la cohérence et dans une responsabilité double Tisséo-et modes doux, entre les modes doux et la troisième ligne de métro. Nous entendons beaucoup de débats qui voudraient opposer les choses. M. Perrin souligne une grande cohérence au niveau du report modal. Il est vrai que lorsque nous parlons de la troisième ligne, nous évoquons le report modal avec le rail. Lorsque nous regardons de façon plus détaillée le travail qui est fait sur le pacte urbain, on s'aperçoit qu'il existe un grand report modal entre les modes doux et le métro. C'est une des chances du dessin de cette troisième ligne. Il serait illusoire de croire que le réseau express vélo va permettre à des gens habitant à Cugnaux, très loin, de venir pédaler 40 minutes jusqu'au centre ville. A l'inverse, il y a toute une logique de nervures que nous sommes en train de mettre en place qui amène aux stations existantes, comme Basso-Cambo. Un grand travail de report -les maires des communes autour de Balma Gramont le savent – est fait sur la station de Balma Gramont. De la même façon, il y a un travail extraordinaire de nervures de desserte de la gare de Colomiers ou de Labège, que nous retrouvons dans le pacte urbain.

M. Perrin fait remarquer que tous les habitants de Saint Orens sont à dix minutes à vélo de la future station de Labège. Il serait finalement insensé de vouloir opposer des modes doux à l'investissement, parce qu'ils sont d'une grande cohérence : ceux qui habitent la première couronne, à 30 minutes à vélo du centre ville, viendront en vélo ; les autres utiliseront un report modal extrêmement varié :



*(suite propos M. Perrin)* Nous aurons peut-être un saint orennais qui viendra à vélo sur Labège pour reprendre le métro, pour peut-être sortir et reprendre un Vélô Toulouse à Jean Maga pour se rendre à son travail. C'est cela qu'il faut bien comprendre. Aussi, M. Perrin souhaite engager une réflexion sur ce sujet et engage les conseillers syndicaux à examiner le pacte urbain sous ce regard d'intermodalité, des modes doux et de la troisième ligne.

**M.LE PRESIDENT** apporte quelques éléments de réponse : un projet lourd est toujours difficile. Il rappelle que la prolongation du tramway avait déjà été très compliquée. Pour répondre à Grégoire Carneiro, les difficultés sont inhérentes au projet lourd. L'essentiel est de les gérer, de les passer et d'avancer. S'agissant du secteur nord, il est vrai que nous sommes plus sur une branche de métro Il ne faut pas oublier que La Vache a justement été organisée pour pouvoir s'appuyer sur le secteur nord avec bien entendu d'autres relais comme le linéo 10, la ligne express chère à Denis Bacou et la ligne 13 avec l'idée que nous réfléchissions à cette ligne 13 au-delà du projet du Boulevard Urbain Nord.

Les propos de MM. Terrisse et Perrin se complètent : le train, le vélo, le métro, les modes doux : nous sommes sur une architecture globale qui constitue l'avenir des déplacements et des mobilités intégrant d'ailleurs les conséquences du COVID. M. le Président est tout à fait d'accord avec eux et souhaite conclure rapidement sur les propos de M. Lubac : le RER est toulousain : c'est important. Le plus surprenant dans la décision du Tribunal Administratif réside dans le fait qu'ils choisissent comme exemple d'alternative raisonnable, le travail autour du RER toulousain. Pour nous, le RER toulousain n'est pas une alternative. C'est un complément essentiel. Pour quelles raisons ? le métro permet d'orienter les passagers vers le monde économique en particulier. C'était le but du PDU : la cible du monde économique ; mais le métro alimenté par le RER toulousain pourra aller chercher des passagers beaucoup plus loin. Ce sont deux projets qui, à ses yeux, sont tout aussi importants l'un que l'autre avec leurs difficultés spécifiques. Il reste très attentif aux propos du Président de l'association « Rallumons l'Etoile » qui n'a jamais été en opposition entre le métro et le RER. Il reste sur cette notion de complémentarité. M. le président estime qu'il a raison.

Il faudra, et il rejoint M. Lubac à ce sujet, aller plus loin dans les relations entre Tisséo et Rallumons l'Etoile, sans exclure la Région car un travail a déjà été fait : les cinq gares situées sur la troisième ligne de métro sont des gares souhaitées par la Région. Les 150 millions d'euros versées par la Région sont ciblées sur cette intermodalité. Nous sommes dans une situation où le « réseau idéal » sera un réseau constitué de l'architecture du métro, lignes A, B, C, trois lignes sur la métropole, avec des connexions sur les territoires qui permettront de capter des populations, aujourd'hui en déficit, grâce à l'étoile ferroviaire. L'ensemble de l'écosystème sera irrigué par de nouveaux modes de mobilités qui se développent depuis le COVID, comme le vélo et la marche à pied. Nous avons là un modèle idéal vers lequel il faut tendre. Ce ne sera pas simple. A Nantes, ce n'est pas facile : certains projets de RER nantais sont aujourd'hui en difficulté car ils n'arrivent pas à capter la clientèle qu'ils espéraient capter. Nous sommes sur des sujets techniques et difficiles, mais il nous faut avancer en ce sens. M. le Président fait part d'un courrier reçu du président de l'association Rallumons l'Etoile qui souhaite des réunions régulières. M. le Président va lui proposer, d'instituer entre ses équipes et celles de Tisséo, des rendez-vous réguliers pour échanger nos projets, les combiner et les faire avancer. De la même façon, nous poursuivrons les relations avec le collectif vélo Deux Pieds Deux Roues pour avancer au-delà de nos divergences. Deux Pieds Deux Roues n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait sur le fond, mais, il a obtenu par contre l'annulation du PDU. Il faut avancer et voir comment faire évoluer les choses. Il y a deux solutions : soit on gagne l'appel, soit on le perd, mais dans tous les cas de figure un PDU est une structure vivante. Cela signifie que dès que nous terminons un PDU, il faut se préparer à le renouveler. Quoiqu'il arrive, il faut que l'on se prépare à

faire évoluer ce PDU en intégrant des dimensions nouvelles . Quand le troisième PDU sera terminé, il faudra se préparer à faire le quatrième.

**M. CARNEIRO** : Dans un article paru le 9 février dans la Dépêche du Midi, M. Carneiro a relevé certains propos de cette association. Aujourd'hui, nous avons l'impression qu'il existe une forme de compromis entre Tisséo et la Région, entre ces deux pouvoirs, pour que chacun reste dans son domaine de prédilection, même si ces deux autorités peuvent travailler ensemble sur des projets spécifiques, tel que celui de la troisième ligne de métro. Il faudra dépolluer le débat d'un certain nombre de procès d'intention aux uns et aux autres. C'est un petit peu dommage d'aller au débat avec ce type d'approche. Il faut commencer à y aller avec une certaine décontraction, au sens presque physiologique du terme, sinon le débat sera difficile à engager.

Deuxième point : il est évident que nous sommes tous favorables au ferroviaire, mais il ne faut pas oublier les aspects financiers qu'il faudra étudier. La Région et Tisséo auront-ils la capacité financière à mettre sur la table ce qui est nécessaire ? M. Carneiro ne veut pas préjuger du résultat et jouer Cassandre en la matière. Il faudra chercher, peut-être ailleurs, un peu plus loin , tout à fait au nord, du côté de Paris, afin de pouvoir faire quelque chose de sérieux. Tout le monde sait pertinemment qu'une grande société comme la SNCF est en osmose avec l'Etat organiquement et fonctionnellement. D'une façon ou d'une autre, l'Etat devra être de la partie.

**M. ANDRÉ** : S'agissant du RER toulousain, M. André ne souhaite pas opposer les deux modes. Cela n'a jamais été le sens de ses interventions par rapport au PDU qui a été annulé aujourd'hui. Nous avons une troisième ligne de métro qui a tout son sens, mais également un RER toulousain qui présente un grand intérêt, notamment pour le nord toulousain. Si nous voulons que ce dispositif puisse aboutir assez rapidement, il n'est pas souhaitable de se projeter en 2040 pour le RER toulousain parce que nous attendons la LGV et le doublement des voies.

Aujourd'hui, une solution a été trouvée avec l'association Rallumons l'Etoile, sur un aller-retour Castelnau d'Estrétefonds-Baziège toutes les heures. Il faut travailler sur cette base là.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président, de prochaines réunions vont s'engager. Si nous voulons que ce projet soit réaliste dans le temps, notamment, comme l'a signalé Grégoire Carneiro, au regard des aides de la Région qui reste prioritairement la collectivité qui doit s'engager sur ce RER toulousain, même si au sein de Tisséo nous avons la compétence du plan mobilité, il est important de rester humble et de commencer à travailler, dès à présent, cet aller-retour, quitte à le faire évoluer dans le temps en fonction de la LGV, qui est retardée systématiquement d'année en année.

M. André serait plutôt intéressé à ne jamais opposer ces deux modes d'outils qui, pour sa part, sont fondamentaux et extrêmement importants pour l'agglomération toulousaine, mais à travailler sur un projet RER qui soit réaliste dans le temps.

**M. PERRIN** Souhaite rebondir sur le côté pragmatique en rappelant une remarque faite aux services, que nous devons tous avoir et que tous les maires doivent avoir en tête : il faut sécuriser le foncier nécessaire à la mise en place d'un RER toulousain : nous ne pouvons pas nous lancer dans le projet sans avoir une sécurisation des P+R. Ces derniers sont limitatifs dans l'utilisation des lignes linéo. Si nous avons l'ambition de voir un jour un RER urbain, il est fondamental que chacun, M. Perrin pense notamment à Portet sur Garonne, à des endroits clés où il nous faudra des P+R, puisse aujourd'hui sécuriser ce foncier. C'est la première des réflexions à avoir : sécuriser le foncier pour que nous puissions donner du sens à ce projet. Sans foncier et sans P+R, il n'y aura pas de sens à ce RER urbain.

**M. LE PRÉSIDENT** rappelle que la première pierre du chantier P+R de Basso-Cambo sera posée cette semaine.

M. le président est tout à fait d'accord avec les propos de M. André et rappelle que les relations entre Tisséo et la Région sont permanentes. Elles ne sont peut être pas assez présentées, assez communiquées. Il cite l'exemple d'une réunion à la Préfecture à laquelle il a assisté, avec la Région, sur les AFNT et le travail très important fait en ce moment sur ce RER toulousain nord qui sera peut-être le premier RER avec une voie dédiée . Les équipes Région-Tisséo travaillent intensément sur la question. Nous avons eu en particulier une réunion sur l'interconnexion avec La Vache et tout le travail qu'il faut mener avec ce dispositif, les financements étant d'ailleurs croisés. De la même façon, lorsqu'il a fallu gérer la subvention versée à Tisséo par la Région, pour la troisième ligne de métro, 150 millions d'euros, nous avons fait tout un travail sur les cinq gares qui doivent être le support de l'intermodalité entre le métro et le ferré. M. le président a le sentiment que les relations entre Tisséo et la Région sont plus que bonnes. Le travail est réel. Peut-être que nous sommes un peu fermés sur nous-mêmes et que nous devons travailler davantage avec Rallumons l'Etoile

M. le Président souhaitait réaffirmer cette réalité. Il ne sent pas de différence de vue entre la Région et nous sur les projets que nous portons.

**M. CARNEIRO** En réponse aux propos de M. Perrin, M. Carneiro considère que la sécurisation du foncier est un problème très important, y compris pour les linéo.

Une proposition avait été faite dans ce sens à Tisséo il y a trois ans. En effet, M. Carneiro, en charge de la voirie et de tout ce qui concerne l'aménagement au sein de Toulouse Métropole, avait proposé l'instauration d'un service de veille. Ce procédé a été mis en place chez Tisséo et ne fonctionne pas trop mal. Nous arrivons, en effet, à travailler dans de bonnes conditions. Il faut généraliser la démarche, y compris pour le cyclable et pour tout le reste. Ce dispositif doit faire partie de l'ADN de la démarche de l'opérateur public. Sinon, il n'y a pas de possibilité d'intervenir en temps et en heure en fonction des besoins.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2020.1.1273	Résiliation de l'accord-cadre MA 2017-205 en application des dispositions de l'article 32.1.e du CCAG-PI.	22/10/2020
2020.1.1274	Résiliation de l'accord-cadre MA 2017-206 en application des dispositions de l'article 32.1.e du CCAG-PI.	22/10/2020
2020.1.1275	Concours de maîtrise d'œuvre : 3 <sup>ème</sup> ligne de métro : Site de maintenance et de remisage : désignation du lauréat : L'HEURE & ASSOCIES.	24/11/2020
2020.1.1276	Attribution du marché PBC 2020 14337 M relatif à « la fourniture de supports signalétiques chantiers » au groupement REPROCOLOR 31/ECRAN TOTAL pour un montant de 54 476 767 € HT.	24/11/2020

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants  
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
16/12/2020	MA2020-0002	Création d'un local douches - lot n° 1 : Second œuvre / aménagement	EHBI	16 800,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0003	Création d'un local douches - lot n° 2 : Courant fort / courant faible / CVC / plomberie	EHBI	10 850,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0137	Comptage des flux vélos	CPEV	11 920,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0139	Enquête de satisfaction du service Mobibus 2020-2025	KISIO SERVICES	maximum 120 000,00 €	10/11/2020	12 mois	5 fois
16/12/2020	MA2019-0236	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 1 : VRD / Génie civil	EUROVIA	594 836,75 €	04/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0237	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 2 : Electricité	EIFFAGE ENERGIE	253 995,34 €	10/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0238	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 3 : Serrurerie / Métallerie	ARTEL	469 961,00 €	12/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0239	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 4 : Sécurité incendie	DESAUTEL	18 942,96 €	17/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0240	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 5 : Tuyauteries GNV / Matériels GNV	MESURE PROCESS	1 533 097,36 €	13/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0101	Souscription des marchés d'assurances construction pour les travaux de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B - lot n° 1 : Tous risques chantier	CABINET DE BARDIES	23983,36 € (solution de base)	19/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0085	Remplacement de la base de données SIG	GISAIA	25 720,00 €	24/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0143	Enquête de connaissance des usages des parkings de rabattement des PEM majeurs de Tisséo	ENOV	32 535,00 €	22/10/2020	5 mois	
16/12/2020	MA2020-0060	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement des câbles électriques souterrains immergés CFO/CFA Tramway	SERIGE	161 070,00 €	26/11/2020	72 mois	

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/ Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
16/12/2020	MA2019-0145	Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement	1 augmentation du montant du marché	FINANCE CONSULT	maximum 110 000,00 €	140 000,00 €	27,30%	22/10/2020	/	05/11/2020
16/12/2020	M2018-0242	Renouvellement système de gestion P+R lot 2 : GC / VRD	2 augmentation du montant du marché	MALET	2 321 408,20 €	2 440 325,50 €	5,12%	/	/	10/11/2020
16/12/2020	MA2018-0164	Nettoyage des locaux de Tisséo Collectivités	1 ajout d'un prix au BPU	DECA PROPLETE	minimum 30 000,00 € maximum 70 000,00 €	/	/	/	/	20/11/2020
16/12/2020	MA2018-0179	Maeché subséquent n° 7 à l'accord cadre AC2015-702 : Interface SIRI avec des SAE tiers	3 prolongation durée du marché	INEO	174 901,20 €	/	/	/	30/06/2021	04/11/2020
16/12/2020	M2018-0328	Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de bâtiments dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers	3 modification des interlocuteurs	GECOS	156 475,00 €	/	/	/	/	23/11/2020
16/12/2020	M2018-0329	Maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers	3 modification des interlocuteurs	GECOS	262 750,00 €	/	/	/	/	23/11/2020
16/12/2020	M2018-0239	Renouvellement système de gestion P+R lot 1 : Fourniture et équipement systèmes	3 ajout de nouveaux prix au BPU	GEA	mini 3 000 000,00 € maxi 10 000 000,00 €	/	/	/	/	03/11/2020
16/12/2020	MA2018-0060	Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des écrans IV en stations de métro A et B	3 modification répartition co-traitants	ARCADIS	240 172,00 €	/	/	/	/	19/11/2020

## 1 – 3<sup>EME</sup> LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

### 1.1 - COHERENCE URBANISME – MOBILITES : ADOPTION DU PROJET DE PACTE URBAIN ASSOCIE AUX PROJETS 3<sup>EME</sup> LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B, PROCEDURES D'APPROBATION – TRANSMISSION AUX PARTENAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE.

Dans la continuité de la délibération prise lors du CS de décembre 2020, la délibération 1-1 vise à approuver et signer le Pacte Urbain associé à la 3<sup>ème</sup> ligne de métro, la ligne aéroport express et la connexion ligne B.

L'élaboration du pacte urbain est enclenchée depuis début 2019, sous le pilotage et la coordination de Tisséo Collectivités, avec les partenaires concernés : Blagnac, Colomiers, Toulouse, Labège, Ramonville, Toulouse Métropole, Sicoval, Départemental, Région.

Trois phases ont rythmé le travail : « diagnostic – enjeux », « scénario cible » et « phasage ».

Le SMEAT a donné un avis favorable au projet de Pacte Urbain lors de son Comité Syndical du 21 janvier 2021.

Il est proposé d'approuver et d'autoriser la signature du pacte urbain. Il sera également adressé aux partenaires pour approbation.

## **INTERVENTIONS**

**M. CARLES :** insiste sur le travail qui a été fait dans le cadre de la préparation de tous les pactes urbains et indique qu'il va présenter ce dossier à son conseil municipal demain soir. Il est vrai que nous sommes véritablement dans la logique d'aménagement et dans la logique transport aménagement ou urbanisme transport comme nous l'avons désigné à un moment. Toute la réflexion a tourné autour de la recherche de cette cohérence. Il se félicite du travail qui a été fait. Certes, nous y avons mis du temps, avec beaucoup d'échanges et un grand nombre de réunions, mais nous arrivons aujourd'hui à quelque chose d'extrêmement satisfaisant et qui permet, aux différents secteurs et aux différentes communes de décliner, à partir du pacte urbain, des processus beaucoup plus fins, dans les ateliers de composition urbaine. Nous avons aujourd'hui un cadre sur lequel nous ne nous sommes pas simplement préoccupés de dire : « on va faire passer la ligne de là à là » , mais où nous avons intégré la logique et la problématique d'urbanisme transport. Ceci va nourrir toutes les révisions et les modifications du PLUiH pour mettre les choses en synergie, les choses en phase. Ce dispositif doit également intégrer, et c'est très important dans le cadre du partenariat entre Tisséo et le SMEAT, les questions de révision du SCOT.

M. Carles est très satisfait de la philosophie entourant la prise en compte de cette question : « qu'est ce que cela va générer demain en termes d'aménagement, en termes d'accueil de populations ? » C'est le sens qu'il faut donner à ce processus. Les choses ont été approfondies dans chacun des secteurs de ce pacte urbain. Merci.

**M. LE PRESIDENT** souligne un travail intense et productif.

**M. SUAUD** souhaite donner une explication de vote qui est dans la continuité des positions précédentes du Muretain Agglo.

Nous avons entamé collectivement un travail d'analyse sur la soutenabilité du plan de mobilité. Un certain nombre d'hypothèses ont été posées en fin de réunion par rapport à des exigences potentielles de financement de cette soutenabilité et donc de ce projet mobilité. Dans l'attente de nos rencontres à venir et de décisions concernant les nécessités de financement, nous resterons sur une non participation au vote sur les documents concernant la troisième ligne. Ceci inclut bien entendu le pacte urbain, même si le fond du document n'est pas remis en cause du point de vue du travail qui a été effectué soit par les techniciens, soit par les élus; même si encore une fois, il n'y a pas de jugement de valeur sur la qualité du document, qui n'est pas liée à la réflexion posée par M. Suaud.

**MME TRAVAIL-MICHELET** déclare qu'elle va voter ce document et le présenter dans sa commune qui est concernée. Un mot de regret malgré tout et elle l'a souvent exprimé : comme l'a souligné Joseph Carles, nous avons eu de nombreuses réunions de travail . Elle considère cependant que le pacte urbain aurait pu être partagé davantage avec les populations concernées dans la proximité des stations desquelles nous parlons en l'occurrence dans ce pacte urbain. Malheureusement, au regard à la fois d'une planification qui était obligatoire au regard d'un certain nombre de procédures administratives, des échéances pré-électorales qui nous ont tenues à une certaine réserve, puis de la crise sanitaire, et des confinements successifs, nous sommes arrivés en butée de l'exigence de la temporalité de ces procédures administratives. Nous n'avons pas pu réellement partager ce document et peut-être le confronter ou l'enrichir de cette participation citoyenne que nous appelons tous de nos vœux et que nous mettons en place dans nos communes, dans nos proximités. C'est un document très technique, très difficile à appréhender, nous le savons toutes et tous ici, qui pose pourtant les bases de la future urbanisation aux alentours des stations de métro, à une échéance qui

(suite propos Mme Traval-Michelet) n'est pas à portée de réflexion pour parfois même nous élus, et peut-être plus complexe à appréhender pour les citoyennes et les citoyens. Mme Traval-Michelet a souvent insisté sur cette difficulté à se projeter. Plusieurs termes se déclinent dans ce pacte urbain : des programmes à un horizon proche et d'autres à un horizon plus lointain, on parle de 2028. C'est une échéance assez lointaine. Il est proposé, malgré tout, des organisations urbaines qui tendent vers une forme de densification : il ne faut pas le nier, il ne faut pas le cacher, dans un document extrêmement complet, touffu, et très bien travaillé. C'est un document de communication que nous avons sous nos yeux. Il ne reflète évidemment pas le dossier complet, mais elle est obligée de regretter de ne pas avoir pu organiser davantage de participation citoyenne pour partager ce document, l'enrichir et l'expliquer. Il va être voté dans les conseils municipaux de nos villes. Nos concitoyens vont découvrir le travail que nous avons fait, en espérant avoir bien travaillé, avoir atteint une sorte d'équilibre entre ce que nous devons prévoir en termes d'urbanisation – si nous le faisons, il faut que les gens comprennent que nous avons la responsabilité de le faire, sinon les autres s'en chargeront à notre place – et poser ce cadre d'environnement urbain et de planification à travers ce document permet d'éviter des densifications non maîtrisées par la puissance publique. C'est aussi important de le poser de cette façon là.

Ce document central de ce que nous appelons la cohérence urbanisme transport, est extrêmement important, mais il nous renvoie à une échéance qui peut être même post 2028, puisque nous allons rentrer dans une période de travaux, : période pendant laquelle les environnements urbains ne vont pas beaucoup bouger ou muter. Nous le savons puisque nous avons des exemples comme la ligne A, la ligne B, la ligne du tramway : la route de Grenade bouge encore et continue sa mutation urbaine alors qu'elle a été mise en service il y a plusieurs années. On se projette à des échéances qui sont parfois après 2030-2035. C'est la difficulté de cet exercice.

Bien évidemment, nous allons voter ce document : il est important de le faire. Mme Traval-Michelet salue le travail des techniciens et des élus, le travail de dialogue engagé par le Président sur ce document. Toutefois, il sera difficile à porter auprès de nos populations sans que nous ayons un travail de pédagogie, d'explication alors qu'il sera déjà voté.

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons passer au vote en tenant compte de la non participation du Muretain Agglo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte de l'avis favorable du SMEAT.
- D'approuver le projet de pacte urbain « 3<sup>ème</sup> ligne de métro – ligne aéroport express – connexion ligne B » entre la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Sicoval, Blagnac, Colomiers, Labège, Ramonville Toulouse et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités ou son représentant à signer le document.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à transmettre le pacte urbain pour approbation par les partenaires.



- De dire que la présente délibération sera transmise :
  - A Madame la Présidente du SMEAT.
  - A Madame la Présidente de la Région Occitanie,
  - A Monsieur le Président du Département de la Haute-Garonne,
  - A Monsieur le Président de Toulouse Métropole,
  - A Monsieur le Président du Sicoval,
  - A Monsieur le Maire de Blagnac,
  - A Madame la Maire de Colomiers,
  - A Monsieur le Maire de Labège,
  - A Monsieur le Maire de Ramonville,
  - A Monsieur le Maire de Toulouse,
  - A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

#### **POINTS 1.2 A 1.21**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2 à 1.21** marquent également une étape importante du projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro, avec la sélection de 20 artistes qui auront en charge la création d'une œuvre originale d'art contemporain dans chacune des stations de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et du CLB.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique menée sur les lignes A et B, puis sur le parcours du tramway, ayant contribué au renouveau de l'art urbain sur la métropole toulousaine.

Tisséo Collectivités a lancé en 2019, un concours pour sélectionner ces artistes. Le jury, constitué d'experts en art contemporain, a retenu 20 lauréats pour les 22 stations à traiter. Il est donc proposé d'autoriser la signature des marchés associés avec ces 20 artistes, pour un montant total d'honoraires estimé à un peu plus de 1 M€. Le jury mis en place n'ayant pas retenu de candidats pour 2 stations, une nouvelle procédure va être prochainement lancée.

Une fois ces délibérations votées, nous pourrons a posteriori communiquer sur les artistes qui ont été retenus.

**1.2 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0111 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION COLOMIERS GARE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE LILIAN BOURGEAT**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0111 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Colomiers Gare avec l'artiste Lilian BOURGEAT pour un montant maximum de 69 400,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.3 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0112 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION AIRBUS COLOMIERS RAMASSIERS : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LES ARTISTES SULTRA & BARTHELEMY.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0112 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Airbus Colomiers Ramassiers avec les artistes RENE SULTRA / MARIA BARTHELEMY pour un montant maximum de 86 800,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.4 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0113 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION AIRBUS SAINT-MARTIN : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE CECILE BART**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0113 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Airbus Saint-Martin avec l'artiste Cécile BART pour un montant maximum de 54 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.5 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0114 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION JEAN MAGA : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE LAURE CATUGIER.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0114 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Jean Maga avec l'artiste LAURE CATUGIER pour un montant maximum de 51 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.6 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0115 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION SEPT-DENIERS STADE TOULOUSAIN : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE STEPHANE KOUCHIAN.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0115 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Sept-Deniers Stade Toulousain avec l'artiste Stéphane KOUCHIAN pour un montant maximum de 48 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.7 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0116 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION BOULEVARD DE SUISSE PONTS JUMEAUX : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE VALERIE DU CHENE.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0116 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Boulevard de Suisse Ponts Jumeaux avec l'artiste Valérie DU CHENE pour un montant maximum de 64 475,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.8 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0117- MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION FONDEYRE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE DAMIEN ASPE.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0117 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Fondeyre avec l'artiste Damien ASPE pour un montant maximum de 80 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.9 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0118 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION LA VACHE NORD TOULOUSAIN GARE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE SOPHIE WHETTALL.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0118 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station La Vache Nord Toulousain Gare avec l'artiste Sophie WHETTALL pour un montant maximum de 70 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.10 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0120 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION RAYNAL : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE ELSA SAHAL.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0120 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Raynal avec l'artiste Elsa SAHAL pour un montant maximum de 58 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.11 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0121 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION BONNEFOY : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE AMELIE SCOTTA.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0121 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Bonnefoy avec l'artiste Amélie SCOTTA pour un montant maximum de 81 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.12 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0122 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION MARENGO MATABIAU : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE MATALI CRASSET.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0122 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Marengo Matabiau avec l'artiste Matali CRASSET pour un montant maximum de 54 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.13 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0123 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION FRANÇOIS VERDIER : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE ETIENNE REY.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0123 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station François Verdier avec l'artiste Etienne REY pour un montant maximum de 65 900,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**1.14 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0124 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION JEAN RIEUX : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE EVA JOSPIN.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0124 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Jean Rieux avec l'artiste EVA JOSPIN pour un montant maximum de 63 500,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.15 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0125 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION COTE PAVEE LIMAYRAC CITE DE L'ESPACE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE VERONIQUE JOURMARD.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0125 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la Station Côte Pavée Limayrac Cité de l'Espace avec l'artiste Véronique JOURMARD pour un montant maximum de 50 303,03 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION



**1.16 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0126 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION L'ORMEAU : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE JEANNE LACOMBE.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0126 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station L'Ormeau avec l'artiste Jeanne LACOMBE pour un montant maximum de 52 200,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.17 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0128 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION MONTAUDRAN INNOVATION CAMPUS AIRBUS DEFENCE & SPACE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC l'artiste EMMANUEL LAGARRIGUE.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0128 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Montaudran Innovation Campus Airbus Defence & Space avec l'artiste Emmanuel LAGARRIGUE pour un montant maximum de 49 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.18 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0129 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ARTISTE FRANCK SCURTI.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0129 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Institut National Polytechnique de Toulouse avec l'artiste Franck SCURTI pour un montant maximum de 49 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.19 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHE M2020-0130 - MARCHE DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION LABEGE ENOVA : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LES ARTISTES LEK & SOWAT.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0130 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Labège Enova avec les artistes LEK & SOWAT pour un montant maximum de 81 630,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.20 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHÉ M2020-0131 - MARCHÉ DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION LABEGE LA CADENE GARE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ARTISTE JEAN DENANT.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0131 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Labège La Cadène Gare avec l'artiste Jean DENANT pour un montant maximum de 66 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.21 - 3EME LIGNE DE METRO-CONNEXION LIGNE B : MARCHÉ M2020-0132 - MARCHÉ DE CONCEPTION D'UNE ŒUVRE D'ART ET SUIVI DE SA REALISATION – STATION PARC TECHNOLOGIQUE DU CANAL : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LES ARTISTES MARTINE FEIPEL & JEAN BECHAMEIL.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0132 pour la conception et le suivi de réalisation de l'œuvre d'art de la station Parc Technologique du Canal avec les artistes Martine FEIPEL & Jean BECHAMEIL pour un montant maximum de 53 000,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.22 - LIGNE AEROPORT EXPRESS : MARCHE N° LAE 2020 14426 M : MISSION D'ORGANISME DE CONTROLE TECHNIQUE AGREE (OCTA) A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE APAVE SUD EUROPE SAS: AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.22** vise à autoriser, dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express, la signature d'un marché à l'entreprise APAVE pour un montant d'un peu plus de 110 000 €, portant sur les contrôles techniques réglementaires.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS, le marché n° LAE 2020 14426 M pour une Mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé (OCTA), pour un montant de 110 520,00 € H.T.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.23 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHE N° M3 2020 14339 M A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE « MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

**1.24 – CONNEXION LIGNE B - MARCHE N° CLB 2020 14340 M A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE « MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

**Les délibérations 1.23 et 1.24** visent à autoriser la signature de marchés pour assurer la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), dans le cadre respectif des opérations de la 3<sup>e</sup> ligne de métro et de la connexion ligne B. Ils sont tous deux attribués au groupement PRESENTS / APAVE pour des montants respectifs d'un peu plus de 986 000 € et d'un peu plus de 184 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.23 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE, le marché n° M3 2020 14339 M pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro pour un montant de 986 400,00 € HT.

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

➤ POINT 1.24 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE, le marché n° CLB 2020 14340 M pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la Connexion Ligne B pour un montant de 184 410,00 € H.T.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.25 - 3EME LIGNE DE METRO - MARCHE N° M3 2020 14321 M - MISSION DE REPERAGE ET DE DIAGNOSTICS PREALABLES AUX TRAVAUX DE DECONSTRUCTION – LOT 1 : SECTEUR NORD-OUEST A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT DEKRA/XMGE/SLC - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

**1.26 - 3EME LIGNE DE METRO - MARCHE N° M3 2020 14322 M - MISSION DE REPERAGE ET DE DIAGNOSTICS PREALABLES AUX TRAVAUX DE DECONSTRUCTION – LOT 2 : SECTEUR CENTRE A CONCLURE AVEC SOCOTEC - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

**1.27 - 3<sup>EME</sup> LIGNE DE METRO - MARCHE N° M3 2020 14323 M - MISSION DE REPERAGE ET DE DIAGNOSTICS PREALABLES AUX TRAVAUX DE DECONSTRUCTION – LOT 3 : SECTEUR SUD-EST A CONCLURE AVEC SOCOTEC - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

Les délibérations **1.25 à 1.27** visent à autoriser la signature de marchés pour assurer les missions de repérage et de diagnostics préalables nécessaires aux travaux de déconstruction, dans le cadre de l'opération de la 3<sup>e</sup> ligne de métro.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.25 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement DEKRA/XMGE/SLC, le marché n° M3 2020 14321 M concernant la réalisation des missions de repérage et de diagnostics préalables aux travaux de déconstruction du lot n°1 relative au Secteur Nord-Ouest, pour un montant maximum de 208 000,00 €HT.

- D'autoriser les dépenses correspondantes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

➤ **POINT 1.26 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC, le marché n° M3 2020 14322 M concernant la réalisation des missions de repérage et de diagnostics préalables aux travaux de déconstruction du lot n°2 relative au secteur Centre, pour un montant maximum de 577 000,00 €HT.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

➤ **POINT 1.27 :**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC, le marché n° M3 2020 14323 M concernant la réalisation des missions de repérage et de diagnostics préalables aux travaux de déconstruction du lot N°3 relative au secteur Sud-Est, pour un montant maximum de 480 000,00 €HT.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.28 – 3<sup>EME</sup> LIGNE DE METRO - MARCHE N° M3 2018 13445 M - RECONNAISSANCES DE RESEAUX EXISTANTS - CONCLU AVEC L'ENTREPRISE SAS GENIMAP – AVENANT N°1 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

**La délibération 1.28** vise à approuver, dans le cadre de l'opération 3<sup>e</sup> ligne de métro, l'avenant au marché de reconnaissances de réseaux existants conclu avec l'entreprise SAS GENIMAP afin d'intégrer des prestations complémentaires demandées par le maître d'ouvrage. Cet avenant n'entraîne aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché initial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo-Ingénierie à signer avec la société **SAS GENIMAP** l'avenant n°1 au marché **M3 2018 13445 M.**

-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.29 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHÉ N° M3 2018 13561 M MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES SECTEUR NORD-OUEST CONCLU AVEC LE GROUPEMENT ARTELIA/BG INGENIEURS CONSEILS/AR THEME ASSOCIES/HARTER ARCHITECTURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2.**

La **délibération 1.29** vise à approuver, dans le cadre de l'opération 3e ligne de métro, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le secteur Nord-Ouest conclu avec le groupement mené par ARTELIA, pour un montant d'un peu moins de 321 000 €. Il vise à intégrer les modifications liées aux évolutions de programme actées concernant l'insertion des ouvrages dans le secteur Nord-Ouest avec la Déclaration de Projet suite à l'enquête d'utilité publique menée en 2019.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement ARTELIA/BG Ingénieurs Conseils/AR THEME Associés/HARTER Architecture l'avenant n°2 au marché M3 2018 13561 M pour un montant de 320 704,20 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.30 - CONNEXION LIGNE B - CONVENTION N° CLB 2020 14348 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES TRAVAUX DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ENEDIS.**

**1.31 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DES TRANCHEES COMMUNES LIEES AU DEVOIEMENT DES RESEAUX DE TOULOUSE METROPOLE.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les **délibérations 1.30 et 1.31** visent à approuver, dans le cadre de l'opération de la Connexion Ligne B, la signature des conventions définissant les modalités d'exécution et de financement des études et des travaux de déviations de réseaux. Ces conventions sont établies respectivement avec ENEDIS, pour un montant d'un peu plus de 310 000 €, et Toulouse Métropole, pour un montant estimé à hauteur de 180 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 1.30** :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Enedis la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

➤ **POINT 1.31** :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**POINTS 1.32 A 1.69**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

**Les délibérations 1.32 à 1.69** concernent des acquisitions foncières ou des avenants à des protocoles d'éviction réalisés dans le cadre de l'opération 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Le montant total de ces acquisitions foncières et indemnités s'élève à près de 3 M€.

**1.32 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00009.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) CE 416 et CE 434 à Colomiers, moyennant l'indemnité de dépossession de 10 349.30 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.



- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.33 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00010.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) CE 211 à Colomiers, moyennant l'indemnité de dépossession de **3 186.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.34 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00017.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) BZ 76 à Colomiers, moyennant l'indemnité de dépossession de **5 107.20 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.35 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00066.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) BN 93 à Colomiers, moyennant l'indemnité de dépossession de **8 681.80 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.36 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00043.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AO 164 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **5 016.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.37 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00046.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AO 162 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **858.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.38 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00062.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AM numéros 271 et 272 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **7 113,03 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.39 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00070.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AM 46 à Toulouse moyennant l'indemnité de dépossession de **1 935.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.40 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00086.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 802AE 387 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **2 920.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.41 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00114.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 802AE 11 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **135.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.42 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00115.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 802AE 10 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **1 809.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente .

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.43 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00116.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 802AE 9 à Toulouse moyennant l'indemnité de dépossession de **4 090.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.44 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00140.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AX 343 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **2 497.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.45 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00153.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AX 368 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **27.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.46 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00155.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AX 68 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **3 820.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.47 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00159.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AX numéro 72 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **1 755,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.48 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00166.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AW 244 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **3 795.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.49 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00169.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AW 102 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **3 201.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.50 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00173**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AW 375 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **66.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.51 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00183.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 829AK 436 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **264.00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.52 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00229.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 830AO 50 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **8 380.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;



- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.53 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00244.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) 830AN 98 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **3 295.50 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.54 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00248.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 830AN numéro 179 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **774,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.55 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00262.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 38 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **1 485,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.56 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00268.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 43 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **2 220,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.57 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00271.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 47 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **4 257,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.58 - - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00276**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 117 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **4 392,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.59 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00281.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 253 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 4 339,50 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.60 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00283.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéros 256 et 257 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 9 634,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.61 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00303.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 19 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de **2 394,00 €**, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.62 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00315.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 198 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 5 095,80 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.63 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00319.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 197 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 5 076,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.64 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE BC 184 A BLAGNAC.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver les termes et AUTORISE la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 184 située 1 avenue Latécoère à Blagnac pour montant total de **400 300 €**.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.65 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE DU LOT N°7 DE LA COPROPRIETE DE LA PARCELLE CADASTREE 805 AE 184.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes et AUTORISE la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition du lot n°7 de la parcelle cadastrée 805 AE 184 située 7 rue Aicard à Toulouse pour montant total de 525 150 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.66 - 3EME LIGNE DE METRO - LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE 810 AC 379.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes et AUTORISE la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de partie de la parcelle cadastrée 810 AC 379 située avenue Jean Rieux à Toulouse pour montant total de **906 080,40€**, taxe foncière en sus.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.67 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION LOT N°1 DE LA PARCELLE CADASTREE 805 AE 423.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes et AUTORISE la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition du lot n°1 de la parcelle cadastrée 805 AE 423 située 3 rue Aicard à Toulouse pour montant total de 118 370€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.68 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE 837 BC 129 A TOULOUSE.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle 837 BC 129 pour un montant de **866 213,99€ HT** avant le 31 mars 2021, tout décalage de transfert de propriété générant le versement d'une indemnité complémentaire de 1 433,34€HT par mois de report.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

**1.69 - 3<sup>EME</sup> LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D'EVICION COMMERCIALE : PARCELLES CADASTREES CE 187 ET CE 188 LOTS 1 ET 5 A COLOMIERS.**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes et la signature de l'avenant n°1 au protocole valant éviction de l'activité exercée sur les lots 1 et 5 de la copropriété des parcelles cadastrées CE 187 et CE 188 situées 6 allées du Vignemale à Colomiers, ainsi que le montant indemnitaire complémentaire de 63 518,10€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

## **2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**

**2.1 - PARTENARIAT : PROGRAMME PARTENARIAL TISSEO COLLECTIVITES - AUA/T, APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE 2021-2023 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N°2021-1001.**

Rapporteur : M.CHOLLET

Depuis 1998, Tisséo Collectivités a choisi d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (aua/T), association au sein de laquelle est mise en œuvre une concertation entre différentes personnes morales, notamment à travers des travaux liés à l'urbanisme, à la planification, à l'aménagement et à la gestion du territoire.

Dans un objectif de meilleure visibilité de la conduite de ce partenariat, il est proposé aux membres du Comité Syndical de mettre en place et d'approuver le programme triennal 2021 -2023 entre Tisséo Collectivités et l'aua/T et d'en autoriser la signature. Le montant de la subvention annuelle que versera Tisséo Collectivités à l'aua/T est de 550 000 euros.

Pour 2021, cette collaboration s'inscrit dans un programme de travail partenarial, bénéficiant à l'ensemble des membres de l'aua/T : ces missions permanentes incluent notamment les bases de données, les atlas d'agglomération, les observatoires partenariaux, les réflexions prospectives (conférences prospectives de l'aire urbaine, Détours prospectifs, ...), l'animation et/ou la



participation aux réseaux professionnels locaux et nationaux, l'assistance «urbanisme» aux collectivités membres (analyses de données, diagnostics territoriaux...).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs triennale entre Tisséo Collectivités et l'aua/T 2021-2023.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

## **2.2 – CoMMUTE : BILAN DU PROGRAMME EUROPEEN ET SUITES DONNEES.**

Rapporteur : M. CHOLLET

Le programme européen CoMMUTE, au sein duquel Tisséo Collectivités a piloté des actions de management de la mobilité et déployé des solutions de mobilité, a pris fin au 31 janvier 2021.

Les partenaires ont tiré un bilan des actions menées et, conformément à la philosophie des programmes européens, des suites ont été identifiées et annoncées lors de l'évènement de clôture du 26 janvier 2021.

La délibération proposée dresse le bilan du programme européen CoMMUTE et les suites données, essentiellement portées par Tisséo Collectivités :

- La mise en œuvre du plan d'actions du plan de mobilité inter-employeurs. Le pilotage sera assuré par le Club Entreprises Réussir, avec un accompagnement méthodologique du service de conseil en mobilité entreprise de Tisséo Collectivités, sans engagement financier mais avec la mise à disposition d'outils d'analyse territoriale, d'enquête mobilité et de communication.
- Le service de covoiturage Karos se poursuit jusqu'en décembre 2021. En parallèle, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs étudieront les modalités de transfert du service Covoitéo (plateforme et spots covoiturage) avec un objectif de massification de l'usage du service Covoitéo en complémentarité de l'offre TC.
- Les services vélos seront poursuivis puisqu'ils sont mis en œuvre dans le cadre de marchés publics (engagement budgétaire d'un montant total de 309 154,77 euros sur les budgets 2020, 2021 et 2022). Les trois services « atelier », « vélo-école » et « location » prendront fin en octobre 2022. L'expérimentation de l'application digitale prendra fin en mai 2021.
- La poursuite dans le cadre d'un marché expérimental d'innovation de l'usage de la plateforme digitale de mobilité (pour un montant maximum de 100 000 euros) avec SOPRA

STERIA sur d'autres territoires de l'agglomération en accompagnement de plusieurs démarches de plan de mobilité inter-employeur.

- L'usage du terme CoMMUTEO pour nommer l'outil « plateforme extranet PME » adressé aux entreprises en démarches de plan de mobilité employeurs et informant de l'ensemble des prestations et services de conseil en mobilité portés par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du bilan du programme européen CoMMUTE.
- De confirmer l'intérêt de poursuivre les actions déployées, en cohérence avec les compétences de Tisséo Collectivités en termes de services vélos, de conseil en mobilité entreprises et de développement du covoiturage : accompagnement du PMIE CoMMUTE sans engagement financier, poursuite des marchés services vélos, usage expérimental d'un outil digital, objectif de massification de l'usage du service Covoitéo en complémentarité de l'offre Tisséo.
- D'approuver les engagements de la collectivité dans la poursuite du déploiement des actions du programme européen CoMMUTE.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**2.3 – PARTENARIAT : PROGRAMME TRIENNAL 2021-2023 AVEC LA MAISON DU VELO TOULOUSE OCCITANIE DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE D'ECOMOBILITE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS DE MOBILITE EMPLOYEUR – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2021-1002**

Rapporteur : M. CHOLLET

La Maison du Vélo porte un projet de « Pack Vélo Pro » pour promouvoir l'usage régulier de la bicyclette comme une solution efficace, durable et saine des déplacements au sein d'entreprises, administrations et associations, et sa participation active à la transition énergétique.

Ce projet participe à la politique d'écomobilité portée par Tisséo Collectivités via notamment les plans de mobilité et le schéma directeur cyclable.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention triennale 2021-2023, afin d'organiser les modalités techniques et financières d'un partenariat pour la réalisation d'actions qui répondent aux objectifs partagés de développement de la pratique du vélo dans le cadre des démarches de plan de mobilité employeur.

Le montant global et forfaitaire est fixé à 120 000 euros, soit 40 000 euros par an.

**INTERVENTION :**

**M. LE PRESIDENT** rappelle qu'ils sont extrêmement dynamiques et ils gagnent des appels d'offres. Nous avons eu des appels d'offres proposés par Tisséo avec plusieurs concurrents, parfois de grands groupes privés. La Maison du Vélo a été lauréate de ces appels d'offres. C'est un très bon signe.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention entre la Maison du Vélo et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 65738 des budgets 2021, 2022 et 2023.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**2.4 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEURS : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1004 AVEC THALES AVS – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.**

Rapporteur : M. CHOLLET

THALES AVS s'engage à actualiser son plan de mobilité à destination de ses agents et sollicite un accompagnement méthodologique de Tisséo Collectivités. La convention de partenariat définit les modalités d'accompagnement méthodologique par Tisséo Collectivités et les engagements de THALES AVS.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre THALES AVS et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

### **3 – ETUDES ET PROSPECTIVES**

**3.1 - PROJET GRAND MATABIAU : APPROBATION DE LA CONVENTION N° 2021-1005 DE FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE PARTAGÉE SUR LE PARVIS DE LA GARE DE TOULOUSE MATABIAU.**

Rapporteur : M. CARNEIRO

Il s'agit d'une convention entre les différents maîtres d'ouvrage du projet Grand Matabiau, pour la mise en œuvre et le financement d'une signalétique multimodale sur le parvis de la gare. Outre une signalétique uniformisée, les utilisateurs du pôle disposeront des informations en temps réel pour

l'ensemble des modes sur un écran d'information dynamique situé au cœur des flux. Le montant total de ce projet est de 295 000€ ; Tisséo Collectivités en finance 24 %, soit 70 000 €. Les équipements seront mis en service par Gares et Connexions en juin 2021.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention de financement du déploiement de la signalétique partagée sur le parvis de la gare Toulouse Matabiau.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

#### **4 – PILOTAGE DU RESEAU**

##### **4.1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBIBUS 2019-2025 - AVENANT N°2.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

En 2019, Tisséo Collectivités a confié pour 6 ans l'exploitation du service Mobibus par délégation de service public à la société TPMR (délibération D.2019.02.06.5.1 du 6 février 2019 et D.2019.04.10.5.2 du 10 avril 2019).

Ce nouveau contrat prévoyait la mise en place d'un règlement d'utilisation permettant aux usagers, dont le degré d'autonomie est le plus faible, de disposer d'un niveau de service qualitatif.

Or, la crise sanitaire sans précédent n'a pas permis de mettre en place ce nouveau règlement d'utilisation comme le prévoyait l'avenant n°1 à la DSP.

Ainsi, et conformément aux dispositions de l'article L.3135-1 3° et de l'article R.3135-5 du Code de la commande publique, il est donc proposé un avenant n°2 au contrat de service public portant sur :

- La prise en compte des conséquences techniques et financières de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 pour l'exercice 2020 et le réajustement de l'activité prévisionnelle de l'année 2021.
- Le maintien, jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard, du Règlement Général d'Utilisation du Service actuel.
- La clarification des conditions de reversement des recettes perçues par le délégataire, par la signature d'un mandat d'encaissement annexé à la convention de délégation de service public dont il remplace l'article 36.4.2.

Les coûts du service pour Tisséo Collectivités restent inchangés sur la durée globale du contrat : 32,17 M€ au lieu de 32,19 M€ prévue à l'avenant n°1, soit un écart inférieur à 0,1%.

M. le président profite de cette délibération pour rappeler que lors du premier confinement, la plupart des réseaux de France des personnes handicapées ont fermé ; Mobibus n'a pas fermé et a continué à fonctionner. M. le Président a réuni il y a quelques jours les associations de personnes

handicapées et il a été très apprécié que ce service, malgré les complications liées au COVID et au confinement, soit maintenu. Mobibus est même allé au-delà puisqu'il a aidé les collectivités à transporter des personnes en difficulté, des sans domicile fixe, vers des sites d'accueil dans les périodes les plus difficiles. Cela n'a pas été facile puisqu'il fallait tenir compte des contraintes sanitaires.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de délégation du service public pour le transport spécialisé des personnes à mobilité réduite 2019-2025.
- De dire que les dépenses seront inscrites aux budgets de 2021 de Tisséo Collectivités,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant à la convention,
- D'autoriser le Président à signer ledit mandat d'encaissement,

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

#### **4.2 - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE 2020-2021.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La présente délibération porte sur les compléments d'offre apportés au programme de l'année 2020, en cours d'année, et sur la description des projets de l'année 2021. Cette évolution s'inscrit dans le respect de la trajectoire financière de Tisséo.

Malgré des réductions d'offres en 2020 liées à la crise sanitaire, le réseau Tisséo a poursuivi son adaptation pour répondre aux besoins des territoires. En parallèle, des projets structurants comme l'extension du Tram T1 au MEET ont pu être mis en œuvre comme prévu.

En 2021 il est prévu, en complément des multiples adaptations du réseau complémentaire, la mise en service de Téléo, de la Ceinture Sud et le réseau associé.

Monsieur le Président estime qu'il est nécessaire de parler un peu plus de ce que nous faisons en dehors des grands projets. Le réseau Tisséo est celui qui a le plus progressé en 2019 en dehors des dispositifs lourds. Pourquoi ? Nous avons en effet multiplié des actions pratiques, comme le linéo, la réorganisation du réseau du Muretain et du réseau de Colomiers, le développement du dispositif dans le sud-est avec la transformation du TAD en ligne régulière, etc... Bien entendu, le fer de lance de ce réseau reste le linéo qui connaît un développement exponentiel. Après avoir mesuré la baisse de fréquentation, nous nous sommes aperçus que cette baisse était moins forte dans le réseau bus, en particulier avec le réseau linéo.

#### **INTERVENTIONS :**

**M. SUAUD :** intervient au titre du Muretain Agglo et souligne une sensibilité particulière au développement du réseau. Cela a commencé avec l'intégration du réseau Muretain Agglo. Il a bien été compris par chacun, à l'époque, que le réseau était en évolution. Des consolidations étaient nécessaires, du fait des récentes fusions d'intercommunalités, avec quelques zones blanches.

(suite propos M. Suaud) M. Suaud profite donc de cette séance pour rappeler quatre points importants, qui ne sont pas exclusifs d'autres sujets :

Premier élément : nous ne sommes pas toujours bien calés sur la desserte des gares et sur l'intermodalité offerte aux utilisateurs des transports en commun pour tous leurs trajets et à des horaires un peu stratégiques de la journée.

Deuxième élément : nous avons saisi Tisséo sur la question de Lamasquère qui est une zone blanche en quelque sorte au cœur du Muretain Agglomération et sur laquelle, en relation avec les dessertes actuelles effectuées par la Région et le Département, il nous faut avancer.

Troisième élément : la Ville de Roques a un souci de repositionnement et d'adaptation qui ne correspond pas, dans ce qui a été proposé par la ville, à la doctrine de Tisséo, ce qui nécessite donc une étude et un travail en commun.

Enfin, François Chollet est venu présenter les perspectives de mise en œuvre de la ZFE. Au Muretain Agglo, personne ne conteste le bien fondé de la ZFE, mais tout le monde a souligné la nécessité d'avoir un réseau qui puisse prendre en compte le fait qu'un certain nombre de nos concitoyens seront contraints d'abandonner leur véhicule -c'est le but recherché- parce que trop polluant. Des solutions alternatives doivent être pensées en accompagnement de cette évolution par phase, de la mise en place de cette ZFE.

**M. LE PRESIDENT** : Pour compléter ces propos, M. le président rappelle que Tisséo vient de terminer la huitième réunion des commissions territoriales. Les commissions territoriales ont été relancées. Elles avaient d'ailleurs été créées dans le précédent mandat et avaient été très nombreuses. Nous nous sommes rendus sur les huit territoires qui correspondent à ces commissions territoriales et ces éléments ont déjà été soulevés à ce moment là. Nous sommes bien conscients de ces sujets et de ces problématiques.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De valider la liste des projets décrits ci-dessus.
- De décider la mise en œuvre des mesures décrites.
- D'autoriser Tisséo Voyageurs à mettre en œuvre ces projets.
- De dire que la prise en compte de ces projets sera intégrée dans le programme kilométrique de TISSEO pour les années 2020 et 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

#### **4.3 - CONTRAT DE SERVICE PUBLIC : AVENANT N° 7.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'avenant n° 7 au Contrat de Service public liant Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs permet de recalculer les engagements financiers au regard de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons.

Il permet en conséquence d'acter le décalage dans le temps de la feuille de route des ambitions initiales du CSP. Il prolonge également celui-ci d'une année, jusqu'au 31 décembre 2022.

La croissance de l'offre demeure soutenue, avec, en particulier, la mise en service du premier maillon de la Ceinture Sud fin 2021, et des Linéos 10 et 11 fin 2022.

M. le président rappelle que fin 2022, nous verrons la mise en place de nouveaux linéos : linéo 10 pour 2021 et linéo 11, décalé à la demande des collectivités concernées, pour 2022.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n° 7 au Contrat de Service Public entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Perrin ne prend pas part au vote )

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

#### **4.4 - PROPOSITION DE NOMMER LA FUTURE STATION DE TELEO DE L'ONCOPOLE : « ONCOPOLE – LISE ENJALBERT »**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dernier sujet symbolique, mais important. Lors d'un précédent comité syndical, nous avons décidé d'honorer Louis Lareng en nommant la station « Hôpital Ranguel-Louis Lareng ». Cependant, la médecine à Toulouse, n'est pas uniquement composée d'hommes. Nous avons considéré qu'il était juste de donner le nom de Lise Enjalbert à la station Oncopole qui s'appellera, si vous en êtes d'accord « Oncopole – Lise Enjalbert ». C'est une virologue reconnue, figure très importante dans le monde de la médecine toulousaine. Il est important de marquer le fait, qu'autour de ce téléphérique imprégné du monde médical, il y a à Toulouse des hommes qui sont de grands médecins, mais il y a également des femmes. C'est tout l'objet de cette proposition.

#### **INTERVENTION :**

**M. CHOLLET** introduit son propos en ces termes : le médecin hospitalier que je suis est sensible à cette décision qui est prise. Madame Enjalbert était née en 1916 et à son époque, elle était la seule femme à être professeur de médecine. A ce moment là, elle était peintre, historienne, c'était quelqu'un d'extrêmement cultivé. Elle a laissé une très grande trace dans le milieu universitaire et hospitalier. Le monde hospitalier est très sensible à cette décision.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la proposition de nommer la station Oncopole de Téléo en « Oncopole – Lise Enjalbert »

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

## 5 – PROJETS TERRITORIALISES

**5.1 - LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2017 13181 M : LOT N° 4 « ELECTRICITE/CVC/PLOMBERIE/FAUX-PLAFONDS » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT FONTANIE/EIFFAGE ENERGIE THERMIE SO – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.**

**5.2 – LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2017 13036 M : LOT N° 3 « COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION – EPUISEMENT/PLOMBERIE – LUTTE CONTRE L'INCENDIE – FAUX PLAFONDS » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION**

**5.3 - LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2015 12620 M « MAITRISE D'ŒUVRE » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT OTCE MIDI-PYRENEES/LCR ARCHITECTURE/SOCOTEC CONSULTING – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.**

**5.4 – LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2017 13099 M : LOT N° 5 « SERRURERIE - MENUISERIES EXTERIEURES - MENUISERIES METALLIQUES » : TRANSACTION AVEC L'ENTREPRISE CONSTRUCTIONS SAINT-ELOI – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION**

Rapporteur : M. ANDRÉ

**Les délibérations 5.1 et 5.4** ont pour objet l'approbation des protocoles transactionnels :

- avec le groupement mené par Fontanié, dans le cadre du marché « électricité et faux plafonds » passé pour réaliser les aménagements des stations courtes souterraines, pour un montant d'un peu plus de 41 000 €.
- avec le groupement mené par ENGIE INEO, dans le cadre du marché « électricité et faux plafonds » passé pour réaliser les aménagements de la station Jean Jaurès, pour un montant d'un peu plus de 83 000 €.
- avec le groupement mené par OTCE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux aménagements à réaliser sur le garage atelier de Basso Cambo, pour un montant d'un peu plus de 32 000 €.
- avec l'entreprise Constructions Saint-Eloi, dans le cadre du marché « serrurerie » passé pour réaliser les aménagements dans l'atelier de Basso Cambo, pour un montant d'un peu plus de 39 000 €.



IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 5.1 :**

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement Fontanié/Eiffage Energie Thermie SO pour un montant de **41 283,87 € HT**.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.2 :**

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN pour un montant de 83 228,06 € HT.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.3 :**

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/Socotec Consulting pour un montant de 32 460,00 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.4 :**

- D'approuver la transaction à conclure avec l'entreprise Constructions Saint-Eloi pour un montant de 39 129,73 € HT, portant le solde restant à payer pour Tisséo Ingénierie à 45 998,89 € HT et le paiement en sus des intérêts moratoires.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**5.5 - TELEO - OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT CHU : MARCHE N° 2 2020 14431 M : LOT N°4 : TRAVAUX VOIRIE, RESEAUX DIVERS, ESPACES VERTS : AUTORISATION DE SIGNER AVEC L'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRÉNÉES.**

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 5.5 porte sur l'opération Téléo. Elle vise à approuver le marché de travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant d'un peu moins de 528 000 €, dans le cadre des opérations d'accompagnement à réaliser au niveau du CHU de Rangueil.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE MIDI PYRÉNÉES le marché n° 2 2020 14431 M relatif aux travaux de Voirie, réseaux divers, Espaces Verts du secteur CHU pour un montant total de 527 671,98 € H.T
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

**5.6 - PARKING SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO : APPROBATION DES MODIFICATIONS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION.**

**5.7 - PARKING SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU P+R EN SILO MIXTE DE BASSO CAMBO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N°2017-1083 A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE (POINT RETIRE)**

Rapporteur : M. ANDRÉ

La **délibération 5.6** a pour objet d'acter l'ensemble des modifications de programme, en reprenant les éléments des études d'avant-projet délibérées en juillet 2019 ainsi que le nouveau planning de réalisation des travaux qui viennent d'ailleurs de démarrer (début janvier). L'enveloppe financière globale de l'opération est ainsi portée à 12,92 M€. Ainsi, il est prévu une remise de l'ouvrage P+R en septembre 2022 et une finalisation des travaux, avec notamment la création d'un nouveau parc à vélos, prévus pour décembre 2022.

En l'absence de quorum, le point **5.7** est retiré de l'ordre du jour.

**INTERVENTION POINT 5.6 :**

**M. LE PRESIDENT** rappelle que la première pierre du P+ R sera posée vendredi. Ce parking sera très intéressant de par sa dimension à plus de 500 places et c'est la première étape du renouvellement urbain de Basso-Cambo. Ce parking est esthétique ; il est couvert d'enveloppes métalliques qui représentent des champs de blé pour représenter Basso-Cambo en occitan. C'est la première étape du renouvellement de cette zone, qui sur le plan urbain, est une zone peu attractive et qui devra le redevenir.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 5.6 :**

- D'approuver les modifications de programme du silo mixte P+R de Basso Cambo et l'enveloppe financière prévisionnelle d'opération de 12,92 M€ HT (valeur déc. 2020).
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

## **6 – GESTION DU PATRIMOINE**

### **6.1 – SYSTEMES – EVOLUTION DU SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION – APPROBATION DU PROGRAMME**

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 6.1 vise à approuver le programme de rénovation du Système d'Aide à l'Exploitation, déployé sur l'ensemble des bus et des rames de tramway, pour un montant de 8,9 M€.

Cet investissement permettra de traiter l'obsolescence de l'ensemble des équipements embarqués dans les bus et les rames de tramway, assurant ces fonctions d'aide à l'exploitation. Par ailleurs, des évolutions fonctionnelles seront apportées au niveau des systèmes centraux dans le but de renforcer les modalités d'exploitation et de régulation des lignes de bus et de tram, ainsi que l'information voyageurs assurée grâce à ce système. Marché attribué à INEO.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le programme d'évolution du SAE pour un montant de 8,9M € HT.
- De dire que les dépenses ont été inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

### **6.2 - ACCORD CADRE M2020-0099 POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE DE MATERIELS ET LOGICIELS POUR L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE CENTRALE DU SYSTEME D'INFORMATION DE TISSEO A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE SCC FRANCE – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE**

Rapporteur : M. ANDRÉ

La **délibération 6.2** vise à approuver l'accord-cadre pour la fourniture de matériels et de logiciels pour l'infrastructure informatique centrale du système d'information de Tisséo. Cet accord-cadre est attribué à l'entreprise SCC France. Le montant total d'investissement a été estimé à 4,9 M€, sur une durée totale de 7 ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n°M2020-0099 avec l'entreprise SCC France pour un montant maximum de 21 M € HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

**6.3 - REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - MARCHE M2019-0100 : TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - LOT 2 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT (INSTALLATION DE CHANTIER, METALLERIE, REVETEMENTS DURS, GROS ŒUVRE) : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

**6.4 - REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - M2019-0101 - TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - LOT 3 ELECTRICITE, COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

**6.5 - REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - M2019-0102 - TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANIQUES DE LA LIGNE B DU METRO - LOT 4 SUPERVISION : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations **6.3 à 6.5** visent à approuver les avenants à trois marchés passés dans le cadre de l'opération de Remplacement des Escaliers Mécaniques de la Ligne B, pour un montant total d'un peu moins de 36 000 €.

#### **INTERVENTION :**

**M. LE PRESIDENT** rappelle cet énorme chantier de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro, cette catastrophe industrielle qu'ont connu tous les réseaux de France qui avaient commandé des escaliers à cette grosse entreprise marseillaise connue et qui s'est traduit par des dysfonctionnements répétitifs nous emmenant à changer ces escaliers au bout de dix ans, alors qu'ils auraient dû durer 30 ans. Nous sommes sur 80 escaliers mécaniques pour un montant d'environ 50 millions d'euros autour des années qui viennent, puisque c'est un chantier qui prendra plusieurs années.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 6.3 :**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0100 à conclure avec la société GCC pour un montant de 4 581,48 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ **POINT 6.4 :**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0101 à conclure avec la société FOURNIE GROSPAUD pour un montant de 1 226,32 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.5 :**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0102 à conclure avec la société EES FONTANIE pour un montant de 30 037,71 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

## **7 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION**

**7.1 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE TISSEO COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA REGION TOULOUSAINE (SITPRT).**

**7.2 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ces deux projets délibérations portent sur la mise à disposition d'un agent de Tisséo Collectivités auprès du SICOVAL et du SITPRT pour une durée de 3 ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 7.1 :**

- D'autoriser la mise à la disposition d'un ingénieur de Tisséo Collectivités auprès du SITPRT à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, dans les conditions ci-dessus exposées.
- De décider de déroger au principe de remboursement et prend acte de la mise en place d'un remboursement partiel (conformément à l'article 61-I-II de la loi n° 84-53) défini ci-avant.
- D'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition et tout document nécessaire s'y rapportant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ **POINT 7.2 :**

- D'autoriser la mise à la disposition d'un ingénieur de Tisséo Collectivités auprès du SICOVAL à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 dans les conditions ci-dessus exposées.
- De décider de déroger au principe de remboursement et prend acte de la mise en place d'un remboursement partiel (conformément à l'article 61-I-II de la loi n° 84-53) défini ci-avant.
- D'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition et tout document nécessaire s'y rapportant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

**7.3 - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a mis en place, le 23 juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes de moins de 26 ans. Le 21 décembre dernier, le gouvernement a annoncé le renforcement du soutien à l'apprentissage au sein des collectivités territoriales.

Une aide de 3 000 euros pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et, à ce stade, le 28 février 2021 sera attribuée aux collectivités territoriales, de façon rétroactive le cas échéant.

Cette mesure vient en complément du financement par le Centre national de la fonction publique territoriale à hauteur de 50% des coûts de formation.

Tisséo Collectivités a pris sa part à cet effort, car l'apprentissage constitue une voie d'accès permettant aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail tout en leur offrant l'opportunité de découvrir les métiers du service public.

Deux contrats d'apprentissage ont été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 d'une part à la direction de la communication, et d'autre part à la direction Achats et commande publique.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'obtention de ces aides exceptionnelles.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**7.4 - REALISATION D'UNE THESE ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'UNIVERSITE DE TOULOUSE JEAN JAURES : PROLONGATION DE LA CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE) ET DU CONTRAT DE TRAVAIL ASSOCIE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Par délibération D 2017.11.22.3.3, Tisséo Collectivités a approuvé le projet de contrat de collaboration de recherche avec le l'Université Toulouse Jean-Jaurès – Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires sur le sujet de thèse suivant : « Déterminants, cohérence et efficacité des leviers d'une politique cyclable dans une grande ville française – Théorie et application : Agglomération Toulousaine »

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités a recruté un étudiant chercheur, en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans.

La crise sanitaire a impacté le déroulement des travaux des doctorants de façon générale.

Le Ministère de la Recherche a donc identifié une possibilité de prolonger jusqu'à 3 mois les thèses.

Un courrier de demande de prolongation a été adressé à l'ANRT afin de pouvoir bénéficier de cette prolongation. Un avis favorable a été émis par les services concernés en date du 14 décembre 2020.

Il est proposé de prolonger de 3 mois la durée du contrat de collaboration ainsi que le contrat de travail à durée déterminée.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant de prolongation d'une durée 3 mois au contrat de collaboration et au contrat de travail.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant au contrat et à la convention CIFRE et tous les documents utiles à la mise en place de cette prolongation.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer les avenants à la convention et à effectuer les paiements inhérents à cette convention.
- De dire que les dépenses et recettes sont inscrites au budget de Tisséo Collectivités – chapitre 012 et que la recette sera imputée au chapitre 74.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**7.5 - POSTE DE CHEF(FE)DE PROJETS PATRIMOINE SYSTEMES H/F – DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE - DIRECTION GENERALE ADJOINTE PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS - CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX. PROCEDURE DE RECRUTEMENT.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Par délibération D.2018.01.11.9.1, Tissé Collectivités a décidé de créer un poste de Chef(fe) de Projets Patrimoine Système.

Cet emploi permanent n'ayant pu être pourvu par voie statutaire en 2018, il y a lieu d'engager une nouvelle procédure de recrutement, l'échéance du contrat en cours étant fixée au 4/11/2021.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de Projets Patrimoine Systèmes H/F - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**7.6 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP), POUR LES AGENTS DE TISSEO COLLECTIVITES.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération porte sur la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents (RIFSEEP).

Le nouveau régime indemnitaire proposé repose sur les grands principes suivants :

- La **valorisation des fonctions occupées (niveau de responsabilité)**, et de l'expérience professionnelle, à travers l'indemnité de fonction, de sujétions, et d'expertise ;
- La **valorisation de l'engagement professionnel et la manière de servir** au travers du Complément Indemnitaire Annuel.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- Une part fixe : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- Une part variable : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Les Modalités d'attribution sont détaillées dans le projet de délibération.



Après avoir recueilli l'avis du comité technique en date du 19 janvier 2021, il est proposé d'approuver la mise en place de ce nouveau dispositif de régime indemnitaire pour l'ensemble des agents en application du principe de parité entre les fonctions publiques prévu par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 1<sup>er</sup> mars.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le nouveau régime indemnitaire pour les agents de Tisséo Collectivités, tel que décrit ci-dessus, et qui s'appliquera à compter du 1er mars 2021.
- D'abroger toutes les délibérations antérieures relatives aux régimes indemnitaires des agents de Tisséo Collectivités (et en particulier les délibérations n°D.2003.11.27.6.1, D.2007.11.23.13.1, D.2010.10.01.12.2, D.2010.11.04.10.4, D.2019.07.03.10.3, D.2019.07.03.10.2, D.2019.07.03.10.4.).
- De décider de maintenir au titre du principe de libre administration des collectivités, à titre individuel, le montant indemnitaire perçu par les agents, dont ils bénéficiaient au titre des dispositions antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué pour donner suite à la mise en place du RIFSEEP et ce jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent. Ce montant est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De dire que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

## 7.7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Pour faire suite à des mobilités externes d'agents sur emplois permanents, des procédures de recrutement ont été engagées et nécessitent d'adapter le tableau des effectifs en conséquence.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
<b>Catégorie B</b>		
Rédacteur principal 1ere classe	2	1
<b>Catégorie C</b>		
Adjoint administratif	4	5

- De dire que le nouveau tableau des effectifs prendra effet à compter du 1<sup>ER</sup> mars 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

## **8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**

### **8.1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.**

Rapporteur : M. BRIAND

Nous avons eu une réunion récemment pour présenter les résultats de la mise à jour de la soutenabilité budgétaire. Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit pleinement dans le constat que nous avons pu faire : la crise que subit le système de transport collectif avec deux éléments majeurs : la baisse du versement mobilité et la baisse des recettes tarifaires.

Nous avons pu constater que nous avons un risque, une attention forte sur la baisse structurelle du versement mobilité sur les prochaines années, même si naturellement, nous ne pouvons qu'espérer que l'activité économique permette de retrouver, au-delà du rythme d'évolution annuelle, le seuil du versement mobilité prévu dans les précédentes versions de l'étude de soutenabilité budgétaire. Nous aurons l'occasion de faire un suivi très spécifique de cela dans les prochaines années.

Il existe un deuxième élément un peu plus conjoncturel, du moins peut-on l'espérer : la baisse des recettes tarifaires liée à la baisse de l'activité du réseau et de la fréquentation et sur laquelle on espère qu'avec la réalisation de la campagne vaccinale et les mesures de restriction de circulation, la fréquentation du réseau pourra revenir, sinon à un niveau normal, du moins à un niveau plus élevé que ce qui est constaté aujourd'hui.

Dans ce contexte, un certain nombre d'éléments vous sont présentés dans le rapport d'orientations budgétaires et M. Briand invite les membres du comité syndical à regarder les pages 4 et 5 du document qui permettent d'avoir une présentation consolidée de l'évolution et des perspectives des orientations budgétaires pour 2021, par rapport à ce que nous avons pu envisager l'année précédente.

S'agissant de la rémunération de l'exploitant, la rémunération forfaitaire est en progression de l'ordre de 3 millions d'euros témoignant du maintien d'un très haut niveau de service, malgré la situation que nous connaissons et que l'ensemble des dépenses de Tisséo-Collectivités s'établit peu ou prou au même niveau que l'année antérieure avec une variation essentiellement liée à un rattachement sur l'exercice antérieur des ICNE (intérêts courus non échus) lié aux instruments de couverture de dette. Lors de l'examen du tableau, on s'aperçoit que les charges des intérêts des emprunts sont en recul de 8 millions d'euros, qui tient au fait que l'année dernière, des rattachements de ICNE avaient majoré facialement les niveaux de charges d'intérêt ; globalement donc, une stabilité, à quelques millions près, des dépenses d'exploitation, alors que dans le même temps, sur le plan des recettes, nous continuons, par rapport à l'année dernière, à ne pas avoir de perspective d'évolution positive du versement mobilité, mais un retrait qui reste significatif, un repli de l'ordre de 17 millions d'euros, peut être même plus. Il faut être conscient que nous sommes encore dans une zone d'incertitudes sur l'exercice 2021, mais nous pourrions bénéficier sur le budget de l'année prochaine d'une partie de compensation de la crise sanitaire qui tient en réalité à l'exercice 2020. L'épargne n'est pas aussi catastrophique en 2021, car une partie des compensations sont perçues sur 2021.

(suite propos M. Briand) S'agissant des recettes d'exploitation, l'hypothèse prise est celle d'une baisse de la fréquentation par rapport aux perspectives de l'année dernière, mais un retour à un niveau plus élevé que celui que nous avons pu constater sur les douze derniers mois qui a quand même été marqué par la première période de confinement strict qui avait entraîné un effondrement absolu de la fréquentation du réseau. Il faudra être très attentif au suivi de l'évolution du versement mobilité et de la tarification pour s'assurer que ces équilibres puissent être tenus sur l'exercice, alors même que ces équilibres marquent une dégradation de la situation financière de Tisséo-Collectivités. Le tableau comparatif permet de voir que les perspectives de recettes sur 2021 sont en retrait par rapport aux perspectives de l'année dernière, de l'ordre de 20 millions d'euros et qui permettent d'anticiper une amélioration de la situation dégradée, mais qui reste quand même une situation extrêmement préoccupante sur laquelle un suivi sera nécessaire.

Ne nous leurrions pas : nous connaissons en 2020 une dégradation très forte de l'épargne nette. Nous sommes en capacité à assumer cette dégradation car nous avons un excédent reporté qui est élevé et qui avait été constitué en partie dans la perspective de remboursement in fine que nous aurons en 2022. Cet excédent est directement impacté par cette situation financière, mais il reste à un niveau significatif qui permet d'assumer la suite de l'activité de Tisséo-Collectivités.

En matière de section d'investissement, nous restons à un niveau d'investissement très élevé avec un programme estimé en 2021 à plus de 300 millions d'euros, qui se décompose en projets d'infrastructures sous mandat de Tisséo-Ingénierie à 183 millions d'euros et naturellement une fraction significative sur le projet de troisième ligne, mais également les projets d'infrastructures qui font l'objet de conventions avec les EPCI pour près de 20 millions d'euros et des investissements patrimoniaux autour de 100 millions d'euros.

Pour l'année 2021, les recettes de subventions sont estimées à 42 millions d'euros et permettent de constater, en l'état de la situation et avant la reprise des résultats, un emprunt d'équilibre de 257 millions d'euros qui ne sera pas réalisé à cette hauteur. Nous aviserons au moment de la reprise des résultats et de l'approbation du compte administratif.

C'est le premier débat d'orientations budgétaires de crise. L'année dernière, nous n'étions pas dans cette perspective. Une attention forte à avoir sur le suivi des recettes et une attention forte à avoir sur la cohérence des inscriptions budgétaires en 2021 par rapport à la mise à jour de l'étude de soutenabilité que nous avons pu évoquer récemment. Cette étude démontre que le financement du PDU est possible, malgré la situation de la crise. Il faut rester vigilant sur toute la période et être très attentif à ce que la ligne de cette étude soit tenue pour consolider les perspectives.

Voilà ce qui peut être dit de ce débat d'orientations budgétaires maussade.

## **INTERVENTIONS**

**M. LUBAC** : Souhaite faire une remarque sur la liaison entre le débat d'orientations budgétaires présenté aujourd'hui et le séminaire financier qui s'est tenu le 3 février dernier.

Il s'interroge sur la différence entre la présentation de la semaine dernière et ce débat d'orientations budgétaires.

Nous analysons une perte de recettes sur le versement transport et sur la fréquentation de nos lignes, ce qui s'entend tout à fait.

La semaine dernière, la perte a été évaluée à 51 millions d'euros pour 2021. Aujourd'hui, nous sommes à 29 millions d'euros. Il s'en félicite, car le différentiel de l'analyse faite la semaine dernière est moins fort que ce que qui avait été envisagé.

(suite propos M. Lubac) M. Lubac s'interroge cependant sur ce débat d'orientations budgétaires dans le sens où généralement, dans le DOB, nous essayons de ne pas faire preuve de trop d'imprudence, ou en tout cas d'être extrêmement prudent. Il pensait retrouver à peu près les éléments du séminaire financier de la semaine dernière.

C'est un débat d'orientations budgétaires : nous verrons les résultats en 2021. Peut-être sera-t-il moins fort que ce qui était prévu. Dans tous les cas, il s'interroge sur ce différentiel. Il entend bien que des compensations de 2020 sont arrivées : 7 millions d'euros. Mais cela n'explique pas ce différentiel trop important à son goût, entre une perte de recettes évaluée à 30 millions d'euros et une perte de recettes évaluée aujourd'hui à 17 millions d'euros.

Nous avons la même chose avec la fréquentation du réseau : nous avons évalué la perte à 21 millions d'euros et aujourd'hui, la perte est évaluée à 12 millions d'euros.

M. Lubac souhaite des précisions à ce sujet.

**M. BRIAND :** Le travail de l'étude de soutenabilité budgétaire a été initié en projetant les perspectives d'évolution. Dans l'étude de soutenabilité budgétaire initiale, nous avons estimé, sur l'exercice 2021, les recettes cumulées de versement mobilité et de recettes tarifaires, dans la version antérieure à celle de la crise, à 411 millions d'euros.

Dans le débat d'orientations budgétaires, nous sommes bien en repli de 50 millions d'euros par rapport à cette perspective, puisque le versement mobilité et les recettes tarifaires sont de l'ordre de 361 millions d'euros, qui est la trajectoire qui a été intégrée dans la version ESB présentée.

Nous sommes bien sur cet écart et sur la prise en compte de cet écart. Simplement, le débat d'orientations budgétaires 2021 rappelle les chiffres du budget 2020 de l'ordre de 384 millions d'euros de recettes prévisionnelles, qui était en deçà des prévisions du versement mobilité et qui doit être comparé au montant des recettes qui prévoyait, dans l'étude de soutenabilité budgétaire initiale pour l'exercice 2021, un montant de 395 millions d'euros : 389 millions d'euros auxquels il faut rajouter des petites recettes annexes permettant de justifier la prise en compte d'un montant de 395 millions dans l'ESB.

Il ne faut pas comparer le débat d'orientations budgétaires avec le budget pour voir l'écart, mais bien les prévisions ESB initiale et ESB actualisée. C'est cela qui explique cette apparence de décalage, qui n'en est pas un, puisque nous sommes dans la trajectoire de l'ESB avec un repli évalué, aujourd'hui, dans les orientations budgétaires, à près de 50 millions d'euros.

**M. CARLES :** Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans la prudence au même titre que la prospective. Il n'est peut-être pas prudent d'être prudent. Nous sommes en effet dans un contexte compliqué, dans un contexte particulier. M. Carles prend un seul exemple : l'Europe a été hyper prudente dans le financement des laboratoires en matière de création de médicaments. Nous sommes en train de le payer aujourd'hui. Cette prudence, cette non prise de risque, nous la payons aujourd'hui, car les autres pays qui ont pris le risque de mettre les euros ou les dollars là où il fallait les mettre avec un point d'interrogation, un point d'incertitude dans la capacité à sortir des vaccins, en conséquence de quoi, aujourd'hui, ils les ont et nous ne les avons pas.

M. Carles comprend parfaitement que nous puissions avoir une posture traditionnelle, celle de la prudence, mais il estime, et il l'a déjà évoqué lors de la présentation de la prospective, qu'à un certain moment, nous devons prendre un peu plus de risques. Il ne peut pas reprocher aujourd'hui l'orientation du débat d'orientations budgétaires, car elle s'inscrit dans l'orthodoxie financière, mais peut-être faut-il introduire un peu d'hétérodoxie si nous voulons prendre en compte les particularités de la période qui est devant nous. Dans tous les cas, c'est une position et il souhaite l'exprimer malgré tout ici ce matin. Merci.

**MME TRAVAL-MICHELET :** Nous sommes certes dans un débat d'orientations budgétaires qui concerne le budget 2021, mais nous sommes déjà fin février et nous voyons très bien se dérouler devant nous cet exercice 2021 qui est finalement frappé par les difficultés liées à la crise sanitaire. On peut certainement mieux les mesurer puisque nous avons déjà les répercussions de l'année 2020. Comme l'a souligné notre collègue Christophe Lubac, tout cela doit être analysé et regardé à l'aune de perspectives beaucoup plus longues dans le temps, et de l'exercice du séminaire financier que nous avons fait sur la soutenabilité financière, pas uniquement de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro, mais globalement de notre projet mobilité dans son ensemble. C'est là toute la difficulté de ce débat en début de mandat, et nous avons besoin de cette projection sur les projets mobilité, mais une difficulté existe. Nous l'avons vu notamment dans les propos liminaires : le PDU vient d'être annulé. On peut rejouer des choses, certains voudraient ouvrir de nouvelles portes, à part que ce projet mobilité existe : on ne souhaite pas non plus le remettre en cause dans ses fondements, et d'ailleurs de nombreux projets sont lancés. Il y a d'autre part toute la question de la soutenabilité financière avec un premier acte fort et nous sommes obligés de le rappeler, même si on le comprend, et si on l'a soutenu : le décalage de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et un étalement dans le temps jusqu'en 2028 permettant d'amortir le choc de cette crise sanitaire et rester volontariste sur la réalisation de ce projet mobilité. La question à poser n'est pas tant l'orientation du budget 2021 dont on voit que nous avons un ralentissement très fort, mais c'est la perspective sur les années à venir. La question que l'on peut se poser entre l'annulation du PDU, le décalage de plus de trois années du projet métro, cette crise financière qui pourrait être durable et c'est ce que nous devons mesurer : le séminaire financier nous a quand même fourni des éléments d'appréciation qui restent confrontés à ces incertitudes : on fait un pari sur la reprise économique ou pas. Sacha Briand a bien fait la distinction entre le versement mobilité qui ne devrait pas revenir dans des formes de progression avant de nombreuses années, et les recettes tarifaires dont on espère en revanche, qu'elles reviendront rapidement. Il y a également la capacité des collectivités à abonder, les subventions sont importantes. Mme Traval-Michelet acterait ce débat d'orientations budgétaires, comme un débat d'incertitudes qui n'apporte finalement pas énormément d'éléments, mais nous avons besoin de cette perspective et de cette projection à un moment où tout est remis en question à la faveur de différents éléments de contexte et où il faut tenir bon.

Pour tenir bon, pour être solide, pour être solidaire, pour être collectif, pour engager des projets, alors que les citoyens demandent de plus en plus de mobilité alternative à la voiture, on voit la ZFE se mettre en place, un lien existe et tout cela crée finalement un contexte global où les transports en commun, où la demande de nos concitoyens va être importante, sommes nous en situation de tenir dans cette perspective là ? Merci de nous avoir réuni il y a quelques jours sur ce séminaire financier. Il va falloir peut-être le partager plus largement. Ce débat d'orientations budgétaires n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux. Il est très bien fait. Si cette année 2021 ne présente finalement pas de surprise dans ses mauvaises orientations, ce dont nous avons besoin, à partager certainement plus largement, c'est de se redonner un cadre, de se le dire, de l'approuver et d'avancer de cette façon là.

Mme Traval-Michelet revient précisément sur ce document et rappelle que les membres du comité syndical s'étaient réunis pratiquement en urgence avant la fin du précédent mandat pour acter les comptes et permettre d'obtenir des compensations de l'Etat. Nous sommes sur un fléchissement de près de 50 millions d'euros : le document fait apparaître les lignes suivantes : compensation pour crise sanitaire et compensation versement transport : 7 et 1 M€. C'est vraiment très faible. Est-ce que nous pouvons espérer davantage et comment demander à l'Etat de venir compenser ces éléments au-delà des différents plans de relance que l'on pourrait mobiliser sur nos projets ?

**M. BRIAND :** En réponse à cette question très spécifique sur la compensation, M. Briand indique qu'il faut bien que l'Etat tire un bénéfice de ses grandes écoles. Dans nos ministères, nous avons des personnes d'une très grande subtilité et d'une très grande agilité intellectuelle. C'est un hommage qu'il rend à l'intelligence du rédacteur des textes. Quand on parle compensation, dans la bouche de l'Etat, il faut toujours attendre la fin de la phrase d'une façon assez générale, et c'est d'ailleurs un enseignement utile dans la vie. Effectivement, l'Etat a mis en place une compensation. Au regard de ce qui se passe partout en France, nous ne sommes pas les plus mal lotis, puisque les collectivités qui gèrent la politique transport dans un budget annexe voient les bases de la compensation être calculées par référence à l'intégralité de leurs recettes fiscales, y compris celles qui n'ont subi aucun impact de la crise. Avec un budget spécifique bien identifié, nous avons l'avantage d'avoir une autonomie des recettes du système transport qui font qu'elles sont prises en compte dans ce dispositif de compensation.

Il a été prévu par l'Etat que la compensation serait allouée à la totalité de la perte comparée à la moyenne des années antérieures ; cela gomme totalement l'effet de progression. Autrement dit, un réseau de transport autonome comme le nôtre, qui aurait zéro de progression de versement transport, sur les dernières années, qui a donc un versement transport qui depuis dix ans est au même niveau car situé dans une zone économique stable, a obtenu une compensation intégrale. Tous ceux qui comme nous ont des progressions importantes sur les années antérieures voient leur montant de compensation être calculé entre ce qui a été perçu en 2020 et la moyenne des trois dernières années, ce qui correspond en fait à gommer les effets de la progression. Nous avons donc obtenu, sur les 36 millions de pertes de versement mobilité sur l'exercice 2020, un montant d'environ 15 millions d'euros calculé par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le document fait apparaître un million d'euros de plus de compensation qui correspond à la modification du seuil de l'assujettissement du versement mobilité prévu il y a trois ou quatre ans.

Nous avons une compensation qui correspond à la moitié de la perte objective, un peu moins. Nous espérons que le dispositif soit renouvelé en 2021 et nous espérons aussi que les règles de calcul des bases de référence soient adaptées, mais M. Briand se fait assez peu d'illusion. Si nous obtenons déjà la compensation de la moitié ce sera toujours ça de pris.

Plus globalement, s'agissant des propos évoqués par Mme Traval-Michelet, M. Briand pense qu'elle a raison. Nous faisons un exercice de débat d'orientations budgétaires au regard du principe de l'annualité qui est un principe très fort du budget des collectivités qui, d'une façon générale, n'a strictement aucun sens et encore moins en période de crise. C'est pour cette raison que, dans une structure qui est porteuse de l'exploitation d'un réseau et d'un programme d'investissement important, l'annualité est une vision courttermiste absolue qui n'a strictement aucun intérêt. C'est pour cette raison que nous avons engagé depuis plusieurs années cette démarche d'étude de soutenabilité budgétaire permettant d'avoir une vision à long terme.

Jamais, dans l'histoire de Tisséo-Collectivités, on n'a eu en 4 ans trois études prospectives sur dix-huit ans, qui permettait de raccorder la situation du moment avec les perspectives à long terme.

Le plus important n'est pas le débat d'orientations budgétaires, mais la capacité que nous dégageons, sur la base de l'étude de soutenabilité qui sera mise à jour en permanence pour tenir compte de l'évolution de la situation et c'est bien cela notre ligne d'horizon. Ce n'est pas le débat d'orientations budgétaires et ce n'est même pas le budget annuel. C'est la perspective, la ligne d'horizon que l'on se trace au travers de l'étude de soutenabilité budgétaire mise à jour régulièrement et nous devons comparer le compte administratif, par rapport à la trajectoire que nous nous sommes fixés. Cette trajectoire détermine en effet la capacité à mettre en œuvre le financement du plan mobilité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires du SMTC (Tisséo Collectivités) pour l'exercice 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**8.2 APPEL A PROJETS NATIONAL « TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX »  
: DEPOT D'UNE CANDIDATURE PAR TISSEO COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE SPECIFIQUE METRO ET  
INTENTION DE DEPOSER DES CANDIDATURES AU TITRE DE L'ENVELOPPE DEDIEE AUX TCSP ET AUX PEM.**

Rapporteur : M. BRIAND

Le 4<sup>ème</sup> appel à projets en faveur des transports collectifs, lancé le 15 décembre prévoit deux enveloppes sur lesquelles des projets vont être présentés : la première concerne une enveloppe de 450 millions d'euros au niveau national, dédiée aux TCSP et aux PEM et une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros pour les nouvelles lignes de métro dans le cadre du plan France Relance. Vous trouverez, dans ce point d'information, les trois projets identifiés pour viser la première enveloppe:

- Le projet de ligne de bus à haut niveau de service « Linéo 12 » ;
- Le projet de ligne de bus « Ligne Express Muret - Basso Cambo » ;
- Le projet de pôle d'échanges multimodal silo mixte P+R de Basso Cambo.

Et le projet de troisième ligne pour ce qui est du programme de cet appel à projets.

**INTERVENTIONS**

**MME TRAVAL-MICHELET** : S'interroge sur le fait, que dans le cadre du plan France Relance, nous demandons à l'Etat une subvention supplémentaire de 200 millions d'euros, qui pourrait donc être espérée ou pas. Est-ce qu'il y aura les 200 millions d'euros ? Ce serait bien, mais on pourrait espérer mieux. Est-ce que ceci est une demande supplémentaire ou vient-on pointer le plan France Relance ?

**M. BRIAND** rappelle que l'appel à projets prévoit une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros dédiée aux nouvelles lignes de métro dont les travaux débutent avant la fin de l'année 2022. Nous avons une vision assez claire des projets de lignes de métro qui vont démarrer avant 2022 en France. Il y en a une. C'est le véhicule qui permet de mobiliser la subvention annoncée par le gouvernement.

**MME TRAVAL-MICHELET** : Ce sont les 200 millions d'euros qui ont été annoncés. Elle trouve cependant dommage que ces 200 millions fassent l'objet depuis longtemps de discussions de l'Etat. Le Président Jean-Michel Lattes, le président de Toulouse Métropole Jean-Luc Moudenc, comme Sacha Briand et comme de nombreux élus, ont demandé cet abondement de l'Etat. Ces 200 millions d'euros avaient été évoqués avant la crise sanitaire. Dans ce cadre du plan France Relance, elle regrette que l'on vienne pointer ce plan pour obtenir les 200 millions d'euros, mais il aurait été bien plus intéressant qu'on vienne le pointer pour avoir davantage, puisque les 200 millions étaient déjà prévus. On recycle, on se dit que c'est génial : avec ce plan France Relance, nous allons avoir droit à

*(suite propos Mme Traval-Michelet)* 200 millions d'euros : sauf que l'on savait déjà puisque ceci était déjà prévu. Elle trouve cela dommage. Encore une fois, l'Etat annonce des chiffres de millions, voire de milliards d'euros. Ce n'est pas très satisfaisant malgré tout, puisque sans crise sanitaire nous espérions déjà obtenir 200 millions d'euros. Avec la crise sanitaire et avec tous ces plans de relance, nous aurions pu espérer 100 millions d'euros supplémentaires.

**M. BRIAND** Bien sûr que nous aurions pu espérer. Il faut retenir, malgré tout, qu'il existe un certain nombre de programmes annexes dans le plan de relance. C'est le cas des autres projets qui n'avaient pas forcément vocation à pouvoir en bénéficier. Ce qui compte, c'est d'avoir la capacité à mobiliser plus de subventions au total.

Dans le cadre d'un plan de relance, il est difficile pour l'Etat de cibler. S'il y avait eu trois ou quatre lignes de métro en France, il aurait peut-être pu utiliser ces projets là. Il y en a un : le ciblage est trop flagrant. Nous sécurisons cette subvention de l'Etat qui était un objectif raisonnable, mais en même temps nous savons pertinemment que, dans le cadre du financement des affaires d'infrastructures de transport, l'Etat était en difficulté pour trouver le véhicule. On sort de cette logique et on en sort avec un niveau de subventionnement conforme à nos prospectives. Nous allons chercher des subventions complémentaires partout où c'est possible sur d'autres éléments du PDU qui permettront d'avoir une amélioration du taux de couverture.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du dépôt le 14 janvier 2021 par Tisséo Collectivités d'une candidature à l'Appel à projets national « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » au titre d'une enveloppe spécifique Métro, et de l'intention de Tisséo Collectivités de soumettre d'ici au 30 avril 2021 d'autres candidatures au titre de l'enveloppe dédiée aux TCSP et aux PEM.

**M. LE PRESIDENT** exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11 H 00.